

---

---

**RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION  
AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES**

---

### Liste par ministère ou organisme

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
1.	Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale	Direction régionale de santé publique	Gwendaline Kervran	5 août 2014	1 page.
2.	Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale	Direction régionale de santé publique	Gwendaline Kervran	4 avril 2014	2 pages.
3.	Hydro-Québec	Équipement et services partagés	Hervé Pageot	5 septembre 2014	3 pages.
4.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction régionale de la Capitale-Nationale	Stéphane Lavoie	4 août 2014	1 page.
5.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction régionale de la Capitale-Nationale	Suzanne Pilote	4 avril 2014	1 page.
6.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction de la Capitale-Nationale	Martin Pineault	24 juillet 2014	1 page.
7.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction de la Capitale-Nationale	Martin Pineault	24 mars 2014	2 pages.
8.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik	France-Sylvie Loisel	11 août 2014	1 page.
9.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik	France-Sylvie Loisel	27 mars 2014	2 pages.
10.	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	Direction régionale de la Capitale-Nationale	Jean Dionne	31 juillet 2014	1 page.
11.	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire	Direction régionale de la Capitale-Nationale	Jean Dionne	17 mars 2014	1 page.
12.	Ministère des Finances et de l'Économie	Direction régionale de la Capitale-Nationale	Jean-François Talbot	6 mars 2014	1 page.
13.	Ministère des Ressources naturelles	Direction de la planification et de la coordination	Marcel Grenier	14 août 2014	4 pages.
14.	Ministère des Ressources naturelles	Direction générale des mandats stratégiques	Marc Leduc	21 août 2014	1 page.

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
15.	Ministère des Transports	Direction de la Capitale-Nationale	Richard Ringuette	1 <sup>er</sup> août 2014	2 pages.
16.	Ministère des Transports	Direction de la Capitale-Nationale	Richard Ringuette	28 mars 2014	4 pages.
17.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones, Direction générale des relations avec les Autochtones et des initiatives économiques	Lucien-Pierre Bouchard	7 août 2014	1 page.
18.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones, Direction générale des relations avec les Autochtones et des initiatives économiques	Lucien-Pierre Bouchard	11 avril 2014	1 page.
19.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	17 avril 2014	4 pages.
20.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	7 avril 2014	4 pages.
21.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction du patrimoine écologique et des parcs	Jean-Pierre Laniel	17 mars 2014	2 pages.
22.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	Daniel Veillette	7 avril 2014	2 pages.
23.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs	Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, Secteur de la faune	Serge Tremblay	28 mars 2014	28 pages.
24.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'écologie et de la conservation	Jean-Pierre Laniel	8 août 2014	3 pages.
25.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'écologie et de la conservation	Nancy Hébert	21 juillet 2014	1 page.
26.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres	Jeanne Camirand	18 septembre 2014	4 pages.
27.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres	Jeanne Camirand	12 septembre 2014	2 pages.

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire : Nom, prénom	Date	Nbre pages
28.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres	Jeanne Camirand	12 septembre 2014	4 pages.
29.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres	Jeanne Camirand	8 septembre 2014	4 pages.
30.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère	France Delisle	16 septembre 2014	4 pages.
31.	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	Daniel Veillette	7 août 2014	2 pages.
32.	Tourisme Québec	Direction du partenariat et des programmes d'aide financière en tourisme	François Côté	21 mars 2014	1 page.

Le 5 août 2014

COURRIER ÉLECTRONIQUE

Madame Marion Schnebelen  
Coordonnatrice de l'Unité de santé environnementale  
Ministère de la Santé et de Services sociaux  
Direction de la protection de la santé publique  
1075, chemin Ste-Foy, 11<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

**Objet : Poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV  
(Dossier 3211-11-111) - Analyse de la recevabilité de l'étude d'impact**

**N/Réf. : 5121-00-305-2014-01**

---

Madame,

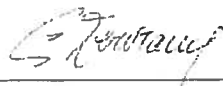
À la suite de votre demande datée du 22 juillet dernier, nous avons analysé, d'un point de vue de santé publique, la recevabilité des réponses aux questions et commentaires apportées par l'initiateur relativement au projet mentionné en objet.

**Recevabilité de l'étude d'impact**

L'examen des réponses aux questions et commentaires déposée par l'initiateur du projet répond, selon nous, de façon satisfaisante à nos préoccupations de santé publique.

Par conséquent, nous considérons les réponses aux questions et commentaires comme recevables d'un point de vue de santé publique.

En espérant le tout à votre satisfaction, recevez, Madame, nos meilleures salutations.



---

Gwendaline Kervran  
Conseillère en santé environnementale  
GK/lb

c. c. Monsieur Paul-Georges Rossi, MSSS

U:\env\Pub\_env\5121-00 (Ints populationnelles)\305-2014-01 (Poste de Baie-St-Paul 315-25 kV)\Rapport Internes\LET REC\_QC 14-08-06.doc

Le 4 avril 2014

COURRIER ÉLECTRONIQUE

Madame Marion Schnebelen  
Coordonnatrice de l'Unité de santé environnementale  
Ministère de la Santé et de Services sociaux  
Direction de la protection de la santé publique  
1075, chemin Ste-Foy, 11<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

**Objet : Poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV  
(Dossier 3211-11-111) - Analyse de la recevabilité de l'étude d'impact**

**N/Réf. : 5121-00-305-2014-01**

---

Madame,

À la suite de votre demande datée du 6 mars dernier, nous avons analysé d'un point de vue de santé publique, la recevabilité de l'étude d'impact du projet mentionné ci-haut. Afin d'émettre notre opinion, notre analyse est basée sur l'adéquation entre l'étude d'impact fournie par Hydro-Québec TransÉnergie et la directive du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (mai 2012). Vous trouverez ci-dessous notre analyse.

Le projet à l'étude est situé sur le territoire de la municipalité de Baie-Saint-Paul, dans la municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix. Il comprend le remplacement des postes à 65-25 kV de Baie-Saint-Paul et de Saint-Hilarion par un poste unique à 315-25 kV.

#### **Éléments de contexte**

Le réseau à 69 kV actuel n'est plus en mesure de desservir la MRC de Charlevoix. La croissance constante de la demande en électricité de la MRC porte des niveaux de charge qui excède la capacité des installations du réseau à 69 kV. Hydro-Québec projette donc la construction d'un nouveau poste de transformation à 315-25 kV ainsi qu'une ligne de raccordement pour raccorder celui-ci au réseau déjà existant qui passe au nord de la ville de Baie-Saint-Paul. L'emplacement du poste serait situé en partie sur des terres agricoles non protégées (47 %) et en milieu boisé (48 %). L'habitation la plus proche est située à moins de 200 mètres de cet emplacement.

Après la mise en service du nouveau poste de Baie-Saint-Paul, Hydro-Québec envisage le démantèlement des deux postes à 69-25 kV. Le premier est situé dans le centre-ville de Baie-Saint-Paul et le second à Saint-Hilarion. Par la suite, plus de 70 km de ligne à 69 kV entre Saint-Aimé-des-Lacs et Saint-Tite-des-Caps seront également démantelés. Ce qui serait perçu comme un impact positif important pour la communauté.

### **Santé et qualité de vie**

Le poste projeté est situé en dehors du milieu urbanisé. Les principaux impacts du projet sur la santé et la qualité de vie des populations avoisinantes seraient liés aux activités de construction qui s'étendront sur une période d'un an. Ces activités entraîneront une augmentation de la circulation, le transport de véhicules lourds et occasionneront des nuisances susceptibles d'affecter la qualité de vie des résidents, comme des poussières et du bruit. La plupart de ces impacts feront l'objet de mesures d'atténuation appropriées.

### **Recevabilité de l'étude d'impact**

En conséquence de ce qui précède, nous considérons d'un point de vue de santé publique que l'étude d'impact environnementale déposée répond de façon satisfaisante aux directives ministérielles émises pour ce projet ainsi qu'à nos préoccupations de santé publique.

Veillez agréer, Madame, nos sentiments distingués.

  
\_\_\_\_\_  
Gwendaline Kervran  
Conseillère en santé environnementale  
GK/lb

c. c. Paul-Georges Rossi, MSSS

**Camirand, Jeanne**

---

**De:** Annie.Letourneau@mffp.gouv.qc.ca

**Envoyé:** 9 septembre 2014 15:02

**À:** pageot.herve@hydro.qc.ca

**Cc:** Major.Nathalie@hydro.qc.ca; Camirand, Jeanne

**Objet:** TR: Futur Poste Baie-Saint-Paul à 315 kV (dossier 3211-11-111) - pêche expérimentale.

Bonjour M. Pageot,

Tel que discuté, vous trouverez ci-après les détails de la délivrance du permis qui sera valide jusqu'au 8 octobre.

Pour toute autre information relativement à ce dossier, je vous invite à communiquer directement avec M. Jean-François Dumont de la Direction de la gestion de la faune pour les régions de la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches.

Cordiales salutations,

**Annie Létourneau**

Conseillère en développement durable

Direction de la planification et de la coordination Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

627-6256 p. 3119

[annie.letourneau@mffp.gouv.qc.ca](mailto:annie.letourneau@mffp.gouv.qc.ca)

Je suis ÉCOresponsable!

**De :** Dumont, Jean-François (DGF-12)

**Envoyé :** 9 septembre 2014 14:45

**À :** Létourneau, Annie (DPC)

**Cc :** Bergeron, Jean-François (DPC); Masson, Andréanne (DGF-03); Ouellette-Plante, Lara (DGF-03)

**Objet :** RE : Futur Poste Baie-Saint-Paul à 315 kV (dossier 3211-11-111) - pêche expérimentale.

Mme Létourneau,

Conformément à notre discussion d'il y a quelques minutes, je vous informe que l'entreprise WSP Canada inc. s'est vue délivrer hier, à 14h34, un permis de pêche expérimentale que l'entreprise pourra exercer jusqu'au 8 octobre 2014 pour des travaux de pêche électrique dans le ruisseau Michel, tributaire de la rivière du Gouffre, dans le cadre du projet d'implantation du poste de Baie Saint Paul.

Espérant le tout à votre satisfaction,  
JF Dumont, DR par intérim.

**Jean-François Dumont, biologiste**

Coordonnateur grande faune | animaux à fourrure | petit gibier

Direction de la gestion de la faune de la Capitale-Nationale -Chaudière-Appalaches

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

8400 avenue Sous-le-Vent

Charly (Québec) G6X 3S9

Téléphone : (418) 832-7222, poste 227

Télécopieur : (418) 832-1827

Courriel : [jean-francois.dumont@mffp.gouv.qc.ca](mailto:jean-francois.dumont@mffp.gouv.qc.ca)

-----Messag  d'origine-----

2014-09-09



**De :** Létourneau, Annie (DPC)  
**Envoyé :** 5 septembre 2014 14:01  
**À :** Ouellette-Plante, Lara (DGF-03)  
**Cc :** Bergeron, Jean-François (DPC); Masson, Andréanne (DGF-03); Dumont, Jean-François (DGF-12)  
**Objet :** TR: Futur Poste Baie-Saint-Paul à 315 kV (dossier 3211-11-111) - pêche expérimentale.

Bonjour Mme Ouellet-Plante,

Pour faire suite à notre discussion d'hier, vous trouverez ci-après le courriel de M. Pageot d'Hydro-Québec qui souhaiterait pouvoir réaliser une pêche expérimentale en dehors de la période prévue, soit entre le 15 et le 19 septembre. À noter qu'il s'agit de pêche électrique, tel que rapporté hier par Mme Camirand du MDDELCC.

Merci de nous informer de votre recommandation à l'égard de cette demande et des procédures à appliquer s'il y a lieu.

**Annie Létourneau**

Conseillère en développement durable

Direction de la planification et de la coordination Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

627-6256 p. 3119

[annie.letourneau@mffp.gouv.qc.ca](mailto:annie.letourneau@mffp.gouv.qc.ca)

Je suis ÉCOresponsable!

**De :** "Pageot, Hervé" [<mailto:pageot.herve@hydro.qc.ca>]

**Envoyé :** 5 septembre 2014 13:35

**À :** Létourneau, Annie (DPC)

**Cc :** Major, Nathalie; [Jeanne.Camirand@mdelcc.gouv.qc.ca](mailto:Jeanne.Camirand@mdelcc.gouv.qc.ca)

**Objet :** Futur Poste Baie-Saint-Paul à 315 kV (dossier 3211-11-111) - pêche expérimentale.

Madame Létourneau,

Tel que discuté au téléphone, dans le cadre de l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact pour la construction du futur Poste de Baie-Saint-Paul à 315 kV, Hydro-Québec doit réaliser une caractérisation dans le cours d'eau intermittent relié au cours d'eau Michel en procédant à une pêche expérimentale. Ce cours d'eau intermittent est situé dans le milieu humide 8 le long de la Côte de Pérou et croise le futur chemin d'accès du poste à construire. Hydro-Québec avait prévu réaliser cette pêche après le 15 septembre 2014, comme cela avait déjà été le cas dans d'autres dossiers dans le passé. La Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres du MDDELCC nous a cependant indiqué dans le document "deuxième série de questions et commentaires", daté du 15 août et reçu le 25 août 2014, que cette pêche expérimentale devait être réalisée entre le 15 juin et le 15 septembre. Nous comprenons que cette demande émane de votre ministère et constitue d'une "bonne" pratique administrative.

En raison des délais très courts, Hydro-Québec fait face à un problème de disponibilité de ses consultants pour procéder à la pêche avant le 15 septembre 2014. Dans ce contexte, Hydro-Québec désirerait pouvoir procéder à la pêche expérimentale requise entre le 15 et le 19 septembre 2014, afin d'éviter de devoir reporter au mois de juin 2015 ce qui aurait un impact majeur sur l'échéancier de réalisation du projet.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous demeurons à votre disposition pour toute question.

Sincères salutations.

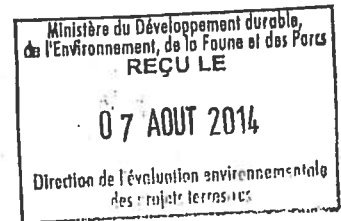
**Hervé Pageot**

Conseiller autorisations gouvernementales

Hydro-Québec Équipement et services partagés  
855, rue Ste-Catherine Est, 4e étage  
Montréal (Québec) H2L 4P5  
T : 514-840-3000 poste 5529  
F : 514-840-5825  
C : [pageot.herve@hydro.qc.ca](mailto:pageot.herve@hydro.qc.ca)

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ** CETTE COMMUNICATION EST CONFIDENTIELLE ET NE S'ADRESSE QU'À L'USAGE EXCLUSIF DES DESTINATAIRES INDIQUÉS CI-DESSUS. SI VOUS N'ÊTES PAS UN DESTINATAIRE INDIQUÉ, VEUILLEZ EN AVERTIR L'EXPÉDITEUR. TOUTE AUTRE DIFFUSION DE CETTE COMMUNICATION EST INTERDITE.

Québec, le 4 août 2014



Monsieur Denis Talbot, directeur par intérim  
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>ième</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Poste de Baie-St-Paul à 315-25 kV  
(Dossier 3211-11-111)**

Monsieur,

Tel que demandé, nous avons pris connaissance du document contenant le complément des réponses aux questions et commentaires concernant le poste de Baie-St-Paul à 315-25 kV (dossier 3211-11-111).

Après lecture du dossier, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) n'émettra pas de commentaire.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

STÉPHANE LAVOIE, agr.

SL/ct

c. c. M<sup>me</sup> Sharon Boisvert, CSA de St-Hilarion

Québec, le 4 avril 2014

Monsieur Hervé Chatagnier, directeur  
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Poste de Baie Saint-Paul à 325 kV-25kV  
(Dossier n° 3211-11-111)**

---

Monsieur,

Comme demandé, nous avons analysé la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement du Poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV.

Comme mentionné dans la note transmise le 4 mars 2014 et à la lecture du document, nous considérons cette étude d'impact comme recevable.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) n'émettra pas de commentaire.

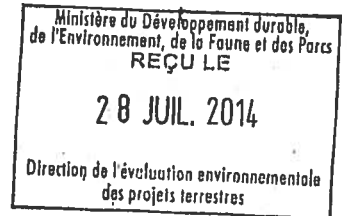
Nous vous prions d'accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice régionale,

Suzanne Pilote

SP/ct

c. c. : Mme Sharon Boisvert, CSA St-Hilarion



Québec, le 24 juillet 2014

Monsieur Denis Talbot  
Directeur par intérim  
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Avis sur les réponses aux questions et commentaires de l'étude  
d'impact pour le poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV  
(Dossier 3211-11-111)**

Monsieur,

La présente fait référence à votre demande d'avis ministériel sur les réponses aux questions et commentaires pour l'étude de recevabilité du poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV (Dossier 3211-11-111), élaboré par Hydro-Québec TransÉnergie et transmis à la Direction de la Capitale-Nationale du ministère de la Culture et des Communications (MCC), le 17 juillet 2014.

Sur la base des documents soumis à l'attention du MCC et sur les sujets qui relèvent de ses champs de compétence et dans la mesure où le promoteur s'engage à respecter les conditions formulées dans son précédent avis, le MCC est favorable au projet et convient de sa recevabilité en ce qui concerne les variables qui relèvent de ses responsabilités. Le présent avis est émis en fonction des données disponibles et ne présuppose aucunement le contenu d'un avis ultérieur que le Ministère pourrait être amené à donner.

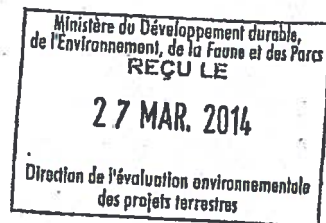
Pour toute information additionnelle relative à cet avis, nous vous invitons à communiquer avec Geneviève Dion, responsable de ce dossier à notre direction, 418 380-2346, poste 7310.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Martin Pineault  
Édifice Guy-Frégault  
225, Grande Allée Est  
Bloc C, Rez-de-Chaussée  
Québec (Québec) G1R 5G5  
Téléphone : 418 380-2346  
Télécopieur : 418 380-2347  
www.mcc.gouv.qc.ca



Québec, le 24 mars 2014

Monsieur Hervé Chatagnier  
Directeur

Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Avis de recevabilité de l'étude d'impact pour le poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV (Dossier 3211-11-111)**

Monsieur,

La présente fait référence à votre demande d'avis ministériel pour l'étude de recevabilité du poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV (Dossier 3211-11-111), élaboré par Hydro-Québec TransÉnergie et transmis à la Direction de la Capitale-Nationale du ministère de la Culture et des Communications (MCC), le 5 mars 2014.

Sur la base des documents soumis à l'attention du MCC et sur les sujets qui relèvent de ses champs de compétence et dans la mesure où le promoteur s'engage à respecter les conditions formulées ci-dessous, nous sommes favorables au projet et convenons de sa recevabilité en ce qui concerne les variables qui relèvent de nos responsabilités.

Considérant les résultats négatifs de l'étude de potentiel archéologique, il n'y a pas lieu de réaliser d'autres inventaires archéologiques préalablement aux travaux prévus par le promoteur. Toutefois, le Ministère tient à rappeler à Hydro Québec, qu'en vertu de l'article 74 de la Loi sur le patrimoine culturel, le MCC doit être informé de toutes les découvertes, qu'elles surviennent ou non dans le contexte de fouilles et de recherche archéologiques de terrain ou lors de travaux subséquents.

Le présent avis est émis en fonction des données disponibles et ne présuppose aucunement le contenu d'un avis ultérieur que le Ministère pourrait être amené à donner.

Pour toute information additionnelle relative à cet avis, nous vous invitons à communiquer avec Geneviève Dion, responsable de ce dossier à notre direction, 418 380-2346, poste 7310.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right. The signature is positioned above the printed name.

Martin Pineault

Direction régionale de la sécurité civile  
et de la sécurité incendie de la Capitale-Nationale,  
de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik



Le 11 août 2014

Monsieur Hervé Chatagnier, directeur  
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Poste de Baie-Saint-Paul à 315-25kV  
(3211-11-111)**

---

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 17 juillet dernier, par laquelle vous nous faites parvenir une copie du document contenant le complément des réponses aux questions et commentaires adressés à l'initiateur relativement à son projet.

Nous avons pris connaissance de ce document et nous vous avisons par la présente, que, au meilleur de notre connaissance et au regard des préoccupations qui relèvent de notre champ de compétence, les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec madame Dominique Gauthier, responsable de ce dossier. Vous pouvez le rejoindre par téléphone au 418 643-3244, poste 42312 ou par courriel à [dominique.gauthier@msp.gouv.qc.ca](mailto:dominique.gauthier@msp.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la directrice régionale,  
France-Sylvie Loisel

FSL/DG/sg

c.c. M<sup>me</sup> Francine Belleau, MSP  
M<sup>me</sup> Dominique Gauthier, MSP  
MM. Marc Morin, MSP



Le 27 mars 2014

Monsieur Hervé Chatagnier, directeur  
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV  
(Dossier 3211-11-111)**

---

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 4 mars 2014, dans laquelle vous sollicitez l'analyse de l'étude d'impact du projet précité en objet et ce, dans le but d'en évaluer la recevabilité

Le ministère de la Sécurité publique considère en vertu de son champ de compétence que l'étude d'impact environnemental *Poste de Baie-Saint-Paul à 315-25kV (3211-11-111)* contient en général les éléments à traiter en considérant que le promoteur s'engage à fournir et à communiquer ses plans d'urgence applicables aux phases de construction et d'exploitation. Mais, nous aimerions obtenir certaines informations qui, au demeurant, seraient susceptibles d'apporter un éclairage pour favoriser la préparation en cas de sinistres.

Tel que stipulé par le promoteur dans son étude (cf. section 3-4), le risque de mouvement de sol est présent. À ce facteur s'ajouterait une zone identifiée « de faible capacité » qui serait « de type organique, relativement rare /.../ sur une surface de moins de 1% » (idem). Il ressort que les plans d'Hydro-Québec s'appliquent « à tout événement survenant hors des limites des installations. » (cf. Section 8-4)

Question 1: Quelle est la nature du dépôt géologique qui influe sur la conception des installations?

Question 2 : Est-ce que le promoteur peut produire une carte en identifiant les impacts pour la population qui serait affectée par une panne électrique advenant une défaillance majeure aux installations à construire?

...2

Question 3: Quelles sont les mesures préventives et d'atténuation applicables au poste de Baie-Saint-Paul pour le risque sismique en excluant les mouvements de sol et qui seraient intégrées au plan multirisque d'Hydro-Québec, lors de la construction et lors de l'exploitation?

Question 4 : Est-ce que le plan multirisque contient la gestion du risque de panne majeure à long terme?

Question 5 : Où peut-on consulter le plan multirisque d'Hydro-Québec?

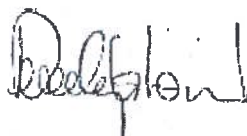
Question 6: Tel que demandé par la Directive (cf. point 5) pour une concertation à faire avec les organismes municipaux et gouvernementaux, quelles sont les activités mises en place et prévues par Hydro-Québec pour l'alerte et les informations subséquentes à transmettre aux autorités de Baie-St-Paul et les autres intervenants?

La Direction régionale de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches et du Nunavik demeure disposée à accompagner Hydro-Québec dans sa démarche de concertation pour une harmonisation des mesures avec les partenaires gouvernementaux et municipaux dans le but d'améliorer la réponse en cas de risque de sinistre. Ce travail de planification et de préparation pourrait se faire en collaboration avec l'Organisation régionale de sécurité civile et les municipalités concernées en lien avec leur Municipalité régionale de comté.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec madame Dominique Gauthier, responsable de ce dossier. Vous pouvez la rejoindre par téléphone au 418 643-3244, poste 42312 ou par courriel à [dominique.gauthier@msp.gouv.qc.ca](mailto:dominique.gauthier@msp.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice régionale,

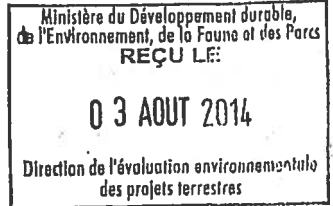


France-Sylvie Loisel

FSL/DG/sc

c.c. M<sup>mes</sup> Francine Belleau, MSP  
Véronique Duval-Martin, MSP  
Dominique Gauthier, MSP  
M. Marc Morin, MSP

Direction régionale de la Capitale-Nationale



Québec, le 31 juillet 2014

Monsieur Denis Talbot  
Directeur intérim de l'évaluation environnementale des projets terrestres  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

Pour faire suite à votre correspondance du 17 juillet 2014, dans laquelle vous sollicitez nos commentaires sur la recevabilité du complément de l'étude d'impact sur l'environnement concernant le projet du poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV, je vous informe que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire n'a pas de commentaire particulier à émettre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean Dionne  
Directeur régional



Québec, le 17 mars 2014

Monsieur Hervé Chatagnier  
Directeur de l'évaluation environnementale des projets terrestres  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

Pour faire suite à votre correspondance du 4 mars 2014, dans laquelle vous sollicitez nos commentaires sur la recevabilité de l'étude d'impact concernant le projet du poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV, je vous informe que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire n'a pas de commentaires particuliers à émettre.

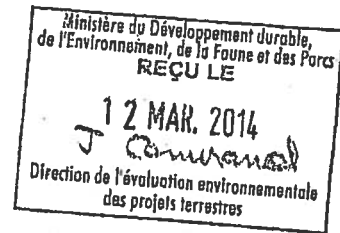
Je vous prie agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean Dionne  
Directeur régional



Le 6 mars 2014



Monsieur Hervé Chatagnier  
MDDEP, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV par Hydro-Québec  
(Dossier 3211-11-111)**

Monsieur,

Par la présente, nous avons pris connaissance de l'étude d'impact sur l'environnement concernant le dossier cité en objet et ne croyons pas nécessaire d'émettre d'opinion.

De plus, étant donné que ce projet ne concerne pas directement le mandat du MFEQ, nous ne désirons pas recevoir d'information supplémentaire.

Nous demeurons à votre disposition au besoin et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,

Jean-François Talbot  
JFT/el

c. c. M<sup>me</sup> Monique Asselin, Direction de la coordination régionale

Direction de la planification et de la coordination

Le 14 août 2014

Monsieur Denis Talbot  
Directeur de l'évaluation environnementale  
des projets terrestres p. i.  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

Je donne suite à votre lettre du 17 juillet 2014 concernant la recevabilité du complément à l'étude d'impact du projet de poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV (3211-11-111).

Après analyse de tous les éléments reçus, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs juge le projet recevable. Cependant, à la page 18, section 6.4.10 Poissons, réponse R-23, concernant la période de réalisation des travaux, l'initiateur du projet précise qu'il réalisera une caractérisation dans le cours d'eau intermittent présent dans le MH 8. Il mentionne que la pêche sera réalisée après le 15 septembre. Ainsi, tel qu'indiqué dans les commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, il y aurait lieu de rappeler à l'initiateur que la période de restriction de l'omble de fontaine s'échelonne du 15 septembre au 15 juin, et ce, afin de protéger les périodes de fraie, d'incubation des œufs et d'alevinage de cette espèce. Bien que les pêches expérimentales ne risquent pas d'émettre de particules fines dans l'eau, la pêche expérimentale électrique affecte grandement les œufs et les alevins de poissons. Ce faisant, les pêches expérimentales devront se faire entre le 15 juin et le 15 septembre.

Par ailleurs, compte tenu que le projet est entièrement localisé sur des terres privées, nous vous informons que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs n'a aucun

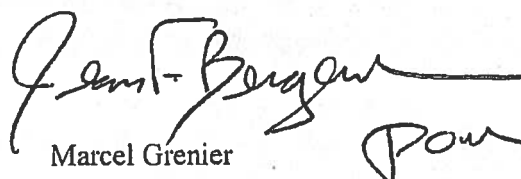
... 2

commentaire à formuler à cette étape de la procédure sur les questions forestières et qu'il en sera de même lors des étapes subséquentes.

Pour toute question concernant ce dossier, vos collaborateurs pourront communiquer avec M<sup>me</sup> Annie Létourneau, responsable de ce dossier à la Direction de la planification et de la coordination, au 418 627-6256, poste 3119.

Veillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marcel Grenier', with a long horizontal flourish extending to the right. Below the signature, the name 'Marcel Grenier' is printed in a standard font. To the right of the printed name, there is a handwritten word 'Pour' in a cursive script.

MG/AL/msy

# RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT DU PROJET DE POSTE DE BAIE-SAINT-PAUL À 315-25 KV

Avis du ministère des Ressources naturelles  
N/R : 20140306-35 – V/R : 3211-11-111

---

## 1. OBJET

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) sollicite l'avis du ministère des Ressources naturelles (MRN) sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet mentionné en rubrique.

## 2. ÉTAT DE SITUATION

L'initiateur du projet souhaite être autorisé à construire un nouveau poste électrique à 315-25 kV dans la municipalité de Baie-Saint-Paul et une ligne biterne à 315 kV de 0,4 km au coût estimé de 42,7 M\$. Ces travaux incluent le démantèlement des postes actuels de Baie-Saint-Paul et de Saint-Hilarion ainsi que de 70 km de lignes électriques à 69 kV afin de répondre à la croissance de la charge régionale.

Le déboisement et la construction du poste et de sa ligne d'alimentation s'étendront sur environ quatorze mois, soit de septembre 2015 à novembre 2016, en vue d'une mise en service planifiée au 1<sup>er</sup> novembre 2016.

Ces équipements sont nécessaires pour répondre à la charge régionale actuelle qui est dépassée au poste de Baie-Saint-Paul (43,6 MVA pour une capacité limite de transformation de 42 MVA) ainsi que pour répondre à la charge régionale prévue à long terme.

Ce projet, nécessitant un investissement supérieur à 25 M\$, requiert l'analyse et l'autorisation de la Régie de l'énergie (Régie), en vertu de l'article 73 de la Loi sur la Régie de l'énergie et de son règlement d'application (chapitre R-6.01). L'initiateur a déposé, le 14 mars 2014, sa demande à la Régie afin d'obtenir l'autorisation de construire son projet. La Régie validera, dans son processus d'approbation des projets, la pertinence des travaux ainsi que les coûts présentés pour son intégration aux diverses bases tarifaires.



### **3. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX**

L'étude d'impact sur l'environnement sera complète lorsque l'initiateur du projet aura répondu à tous les éléments demandés dans la directive émise par le MDDEFP. Ainsi, au chapitre 1 « Justification et description du projet », l'initiateur devra inclure un schéma général identifiant les travaux prévus sur le territoire (emplacement du nouveau poste électrique et de la ligne de raccordement, les postes et tronçons de lignes à démanteler) ainsi qu'un tableau présentant la charge locale actuelle et à long terme en MVA du nouveau poste électrique de Baie-Saint-Paul.

### **4. PERSONNES-RESSOURCES**

Toute question concernant les domaines d'activité peut être adressée à :

Monsieur Alain Tremblay  
Secteur de l'énergie  
Direction des grands projets et de la réglementation  
Téléphone : 418 627-6386, poste 8314

Pour toute autre question, vous pouvez communiquer avec M. Nicolas Grondin, responsable du dossier à la Direction des projets économiques, de l'environnement et de la coordination, au 418 627-6256, poste 3654.

Le 2 avril 2014

Le 21 août 2014

Monsieur Denis Talbot  
Directeur de l'évaluation environnementale  
des projets terrestres p.i.  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6e étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 17 juillet 2014 concernant le projet de poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV (3211-11-111).

Après analyse, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles n'a pas de commentaires à formuler et considère que l'étude d'impact est recevable. Prière de noter qu'il n'est pas nécessaire de consulter ultérieurement le Territoire, sauf si la localisation du projet est modifiée.

Pour toute question concernant ce dossier, vos collaborateurs pourront communiquer avec M. Nicolas Grondin, responsable de ce dossier à la Direction générale des mandats stratégiques, au 418-627-6256, poste 3654.

Veuillez accepter, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

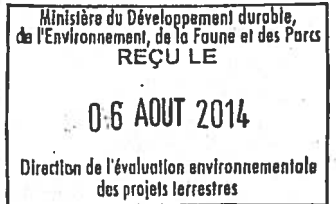
Le directeur général,



Marc Leduc

ML/NG/mn

Québec, le 1 août 2014



Monsieur Denis Talbot, directeur par intérim  
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte  
contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET :** Recevabilité 2 de l'étude d'impact sur l'environnement / Projet Hydro-Québec  
TransÉnergie - Poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV et ligne d'alimentation  
Réf. : 3211-11-111

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, vous nous avez fait parvenir une copie du complément de l'étude d'impact de juin 2014 contenant les réponses aux questions et commentaires adressés à l'initiateur du projet susmentionné aux fins d'analyse de la recevabilité.

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a pris connaissance du document. En tenant compte de tous les éléments requis par la directive du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), le MTQ a analysé les aspects quantitatifs et qualitatifs du complément de l'étude d'impact.

Le poste de Baie-Saint-Paul sera implanté du côté sud-ouest de la côte de Pérou, au sud du couloir de lignes à 315 kV (des Basques - Laurentides) qui passe au nord de la ville de Baie-Saint-Paul. Il remplacera les postes de Baie-Saint-Paul et de Saint-Hilarion à 69-25 kV qui ne suffisent plus aux besoins de la MRC de Charlevoix. Le poste de Baie-Saint-Paul sera accessible par la route nationale 138 sous la gestion du MTQ. Étant situé loin au nord de cette route, le tracé retenu pour la ligne d'alimentation ne la traversera donc pas.

Selon notre lecture, la Direction de la Capitale-Nationale du MTQ souligne que les éléments exigés dans la directive du MDDELCC, qui manquaient lors du premier examen de recevabilité de l'étude d'impact, ont été précisés de manière satisfaisante et valable dans les réponses aux questions et commentaires suivants : Qc-9; Qc-28; Qc-30; Qc-31 et Qc-32.

Toutefois, quant à la question et au commentaire Qc-29 à savoir : Comme les lignes de canalisation pour raccorder l'énergie électrique au réseau de distribution seront souterraines, elles traverseraient la route nationale 138 au niveau du pont sur le ruisseau Michel pour alimenter les secteurs plus au sud (ville de Baie-Saint-Paul, Le Massif de Charlevoix, etc.). Dans ce contexte, le MTQ demande à l'initiateur de documenter les impacts potentiels du projet sur la route nationale 138 et le pont sur le ruisseau Michel et de s'engager à solliciter au Ministère une permission de voirie conformément à l'Entente-Cadre HQ-MTQ.

La réponse R-29 de l'initiateur est que « l'installation des lignes de canalisation afin de raccorder l'énergie électrique au réseau de distribution, notamment au niveau de la route 138 et du pont sur le ruisseau Michel, ne fait pas partie du présent projet et relève d'Hydro-Québec Distribution » (p. 20).

Par conséquent, lors des travaux de canalisation, le MTQ demandera à Hydro-Québec Distribution d'évaluer les impacts de son projet sur la route 138 et le pont du ruisseau Michel et, le cas échéant, de mettre en œuvre des mesures d'atténuation. En somme, pour installer les lignes de canalisation, Hydro-Québec Distribution devra demander au Ministère une permission de voirie, et ce, dans le respect de l'Entente-Cadre HQ-MTQ.

En conclusion, à cette étape-ci de la procédure d'évaluation et d'examen des réponses aux questions et commentaires relevant de son champ de compétence, le MTQ n'a aucun commentaire.

Si des renseignements supplémentaires sont nécessaires, votre Direction peut communiquer avec madame Mudzo Maratho, analyste de la Direction de la Capitale-Nationale du ministère des Transports du Québec, pour ce projet, au 418 380-2003, poste 2250, ou par courriel à l'adresse suivante : [Mudzo.Maratho@mtq.gouv.qc.ca](mailto:Mudzo.Maratho@mtq.gouv.qc.ca).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

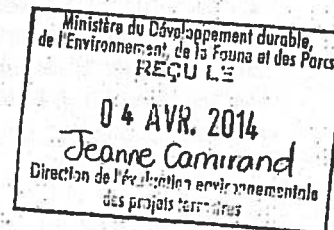


Richard Ringuette, ing.  
Le chef du Service des inventaires et du plan

- c. c. M. Jean-François Saulnier, ing., directeur, Direction de la Capitale-Nationale  
M. Luc Tremblay, ing., chef du Service des projets  
M. Rémy Guay, ing., chef, Centres de services de la Capitale-Nationale

Québec, le 28 mars 2014

Monsieur Hervé Chatagnier, directeur  
Direction des évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7



**OBJET :** Recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement / Projet Hydro-Québec  
TransÉnergie - Poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV et ligne d'alimentation  
Réf. : 3211-11-111

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, vous nous avez fait parvenir une copie de l'étude d'impact soumise par l'initiateur du projet susmentionné aux fins d'analyse de sa recevabilité.

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a pris connaissance de la directive du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) et, en tenant compte de tous les éléments requis par celle-ci, a analysé les aspects quantitatifs et qualitatifs de l'étude d'impact sur l'environnement.

Le poste de Baie-Saint-Paul sera implanté du côté sud-ouest de la côte de Pérou, au sud du couloir de lignes à 315 kV (des Basques - Laurentides) qui passe au nord de la Ville de Baie-Saint-Paul. Ce poste remplacera ceux de Baie-Saint-Paul et de Saint-Hilarion à 69-25 kV qui ne suffisent plus aux besoins de la MRC de Charlevoix. Le poste de Baie-Saint-Paul sera accessible par la route nationale 138 sous la gestion du MTQ.

Étant situé loin au nord de la route 138, le tracé retenu pour la ligne d'alimentation ne traversera pas cette route. Toutefois, les lignes de canalisation suivraient d'abord les emprises de la côte de Pérou pour traverser la route 138 au niveau du pont sur le ruisseau Michel (sous la responsabilité du MTQ) en direction sud.

Dans l'étude d'impact, l'initiateur a décrit les paysages (3.5 Paysage, p. 3-24 à 3-26) et les impacts visuels du projet sur les paysages traversés par les usagers de la route 138, du belvédère Cap-aux-Rets, du quai de Baie-Saint-Paul, etc. (6.6 Impacts sur le paysage, p. 6-25). Il a également tracé le portrait des sentiers de motoneige et motoquad, ainsi que ceux de randonnées pédestre et de raquette (3.4 Milieu humain, 3.4.7 Activités récréotouristiques, p. 3-21 à 3-22).

La description du réseau routier municipal est présentée. En effet, le rang Saint-Gabriel-de-Pérou Nord dessert la partie Nord de la zone d'étude et la côte de Pérou, principale voie de circulation dans la zone d'étude, permet de rejoindre la route nationale 138 et les rangs de Saint-Placide Sud et de Saint-Placide Nord (3.4 Milieu humain, 3.4.8 Infrastructures et équipements, Réseau routier, p. 3-22). Nos commentaires à ce sujet sont :

**Commentaire 1 :** L'initiateur n'a identifié que le réseau routier municipal de la zone d'étude sans tenir compte de la nécessité d'emprunter les routes 138 et 362 pour atteindre la côte de Pérou afin d'accéder au futur poste.

Lors des travaux, comme le transport et la circulation auront des impacts importants sur les infrastructures du MTQ, la qualité de vie des riverains et la sécurité des usagers, la Direction de la Capitale-Nationale (DCNAT) du MTQ est d'avis qu'il est essentiel que l'initiateur ajoute la description du réseau routier supérieur sous la responsabilité du Ministère dans l'étude d'impact.

**Commentaire 2 :** Selon les renseignements obtenus lors d'une rencontre organisée par HQTÉ sur ce projet, les lignes de canalisation pour raccorder l'énergie électrique au réseau de distribution sont prévues être souterraines. Elles traverseraient la route 138 au niveau du pont sur le ruisseau Michel pour alimenter les secteurs plus au sud (Ville de Baie-Saint-Paul, Le Massif de Charlevoix, etc.).

Dans ce contexte, la DCNAT du MTQ demande à l'initiateur d'intégrer dans l'étude les impacts potentiels du projet sur la 138 et le pont sur le ruisseau Michel et de s'engager à demander au Ministère une permission de voirie conformément à l'Entente-Cadre HQ-MTQ.

De plus, dans l'objectif de protéger les infrastructures et préserver la fluidité de la circulation et la sécurité routière du réseau supérieur, la DCNAT du MTQ constate que l'initiateur du projet a pris un certain nombre d'engagements consignés dans l'étude d'impact. Considérant les exigences de la directive du MDDEFP relatives au champ de compétence du MTQ, voici les mesures prévues par l'initiateur et précisions demandées par le Ministère.

**Commentaire 3 :** Les infrastructures (6.5.6) font partie des composantes du milieu humain (6.5 Impacts sur le milieu humain) qui pourraient subir des impacts notables (p. 6-19). Dans ce sens, il est mentionné qu'« aucune route n'est directement touchée par le projet. Toutefois, la route 138 et la côte de Pérou seront empruntées pour le transport des matériaux et des équipements ainsi que par les engins de chantier. Pendant les travaux de construction, la circulation accrue et le passage des véhicules lourds pourraient endommager la chaussée et accroître les risques pour les usagers des routes » (p. 6-19). Par ailleurs, durant la phase de construction, il y aura une « perturbation temporaire de la circulation des véhicules à la croisée de la côte de Pérou » (p. 7-5) avec la route 138.

L'initiateur prévoit des mesures d'atténuation courantes, soit : « veiller en tout temps à la sécurité des voies publiques et réparer tout dommage causé à celles-ci. À la fin des travaux, remettre sans délai les routes dans un état équivalent à leur état initial » (p. 6-5). De plus, des mesures d'atténuation particulières sont aussi planifiées, soit : « communiquer le calendrier des travaux à la population, aux autorités municipales et au ministère des Transports du Québec; installer une signalisation adéquate sur la côte de Pérou aux approches de l'aire de travaux pour aviser les usagers de la présence de véhicules lourds » (p. 6-19).

**Commentaire 4 :** Concernant la sécurité et la qualité de vie (6.5.8) des utilisateurs du territoire, des occupants des habitations les plus proches du poste et ceux résidant en bordure de la côte de Pérou, l'initiateur prévoit des mesures particulières. Elles sont notamment « communiquer le calendrier des travaux à la population locale ». « Durant la construction, établir un schéma de circulation des véhicules lourds en collaboration avec la Municipalité et mettre en place une signalisation propre à assurer la sécurité routière » (p 6-24).

Pour ce qui est de la sécurité liée à la circulation des véhicules lourds sur les voies publiques, « le caractère temporaire des travaux et les mesures d'atténuation qui seront appliqués font en sorte que le risque pour la sécurité des usagers de la route sera réduit. Une signalisation adéquate installée par Hydro-Québec pour la durée des travaux mettra en garde les usagers des voies publiques empruntées par les véhicules lourds » (p. 6-22).

Pour la mise en place dans les emprises routières des mesures d'atténuation citées ci-dessus (commentaires 3 et 4), le MTQ est d'avis que l'initiateur devrait spécifier dans l'étude d'impact les éléments suivants :

- Demander, avant d'entreprendre les travaux, une autorisation au MTQ pour installer des panneaux de signalisation adéquats;
- Installer les panneaux de signalisation sur la route 138 et à l'intersection avec la côte de Pérou pour indiquer l'itinéraire et les accès à emprunter par les véhicules lourds se rendant aux chantiers;
- Installer les panneaux conformément aux exigences du tome V, Signalisation routière de la collection Normes - Ouvrages routiers de Transports Québec, de la *Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation* et de la *Loi sur la publicité le long des routes*, ainsi que des règlements en découlant.

**Commentaire 5 :** Dans l'étude d'impact, l'initiateur spécifie que, pendant la construction, « les véhicules lourds se déplaceront généralement sur le chemin d'accès au poste » (p. 6-2). De plus, il précise que « la route 138 et la côte de Pérou seront empruntées pour le transport des matériaux et des équipements ainsi que la circulation des engins de chantier » (p. 6-19). L'initiateur souligne également que les travaux de construction généreront « la circulation accrue et le passage des véhicules lourds » (p. 6-19).

Le MTQ est d'avis que l'initiateur devrait stipuler dans l'étude d'impact (6.5.6 Infrastructures, p. 6-19) qu'à l'étape de la réalisation du projet, il s'engage à respecter le *Règlement sur les normes de charges applicables aux véhicules routiers et aux ensembles de véhicules routiers* (C-24.2, r.31).

**Commentaire 6 :** En référence aux mesures d'atténuation particulières, concernant les infrastructures et la qualité de vie (la sécurité des usagers des routes), le MTQ voudrait que l'initiateur précise que, lors de la phase de construction, le transport de certaines composantes du poste de Baie-Saint-Paul et de certains engins de chantier nécessiteront l'utilisation de véhicules hors normes.

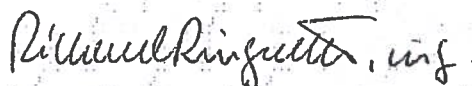
Selon le Ministère, dans l'étude d'impact, l'initiateur devra s'engager à solliciter un permis spécial autorisant la circulation des véhicules hors normes conformément au *Règlement sur le permis spécial de circulation* (C-24.2, r.35). Il devra également s'engager pour son compte ou celui de l'entrepreneur mandaté à transmettre au MTQ, pour approbation, un Plan de transport pour la circulation des véhicules hors normes comprenant l'itinéraire de transport, le poids et la dimension de diverses composantes du poste, le type de véhicules et la géométrie des essieux.

---

En conclusion, selon le champ de compétence du Ministère, la Direction de la Capitale-Nationale souligne que certains éléments exigés dans la directive du MDDEFP, qui viennent d'être précisés dans les commentaires précédants, n'ont pas été traités de manière satisfaisante et valable. Par conséquent, le Ministère voudrait que l'initiateur du projet intègre ces éléments dans l'étude d'impact, et ce, avant sa recevabilité.

Comme demandé dans votre lettre du 4 mars 2014, l'analyste de la Direction de la Capitale-Nationale du ministère des Transports pour ce projet est madame Mudzo Maractho que votre Direction peut joindre pour des renseignements supplémentaires, au 418 380-2003, poste 2250, [Mudzo.Maractho@mtq.gouv.qc.ca](mailto:Mudzo.Maractho@mtq.gouv.qc.ca).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

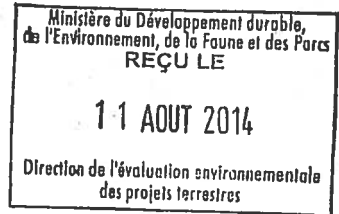


Richard Ringuette, ing.  
Le chef du Service des inventaires et du plan

RG/MM

c. c. M. Jean-François Saulnier, ing., directeur, Direction de la Capitale-Nationale  
M. Luc Tremblay, ing., chef du Service des projets  
M. Rémy Guay, ing., chef, Centres de services de la Capitale-Nationale





Québec, le 7 août 2014

Monsieur Denis Talbot  
Directeur par intérim  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets terrestres  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement  
et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV  
(dossier 3211-11-111)

Monsieur,

Le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) a pris connaissance du document contenant le complément des réponses aux questions et commentaires que vous avez adressés à l'initiateur du projet cité en objet. À la suite de l'analyse dudit document et en fonction de notre champ de compétence, nous considérons que l'initiateur du projet a répondu de façon satisfaisante aux questions posées.

Le SAA tient à rappeler que l'obligation de consulter les communautés autochtones dont les droits et intérêts pourraient être affectés par le projet incombe à la Couronne et non aux tiers. Ainsi, ce n'est qu'après l'analyse menée par votre ministère qu'il sera possible d'évaluer si, conformément au *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones*, une telle obligation existe dans ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

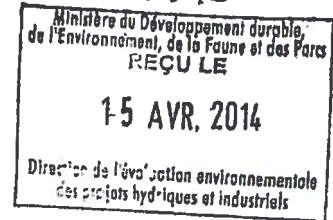
Le directeur général,

Lucien-Pierre Bouchard



Québec, le 11 avril 2014

Monsieur Hervé Chatagnier  
Directeur  
Direction de l'évaluation environnementale  
des projets terrestres  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7



Objet : Poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV  
(Dossier 3211-11-111)

Monsieur,

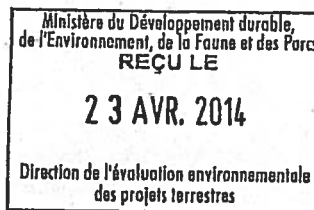
Le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) a pris connaissance du contenu de l'étude d'impacts que vous nous avez soumise et nous constatons l'absence d'information relative aux communautés autochtones susceptibles d'être visées par le projet. Ainsi, nous estimons que pour être recevable, l'étude d'impacts devrait être bonifiée à cet égard.

Le SAA tient à rappeler que l'obligation de consulter les communautés autochtones dont les droits et intérêts pourraient être affectés par le projet incombe à la Couronne et non aux tiers. Ainsi, ce n'est qu'après l'analyse menée par votre ministère qu'il sera possible d'évaluer si, conformément au *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones*, une telle obligation existe dans ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur général,

Lucien-Pierre Bouchard



DESTINATAIRE : M. Denis Talbot, directeur p. i.  
Direction générale de l'évaluation environnementale  
Direction des projets terrestres

DATE : Le 17 avril 2014

OBJET : Avis de recevabilité du projet de « Poste de Baie Saint-Paul  
à 315-25 kV » – Volet milieux humides

N<sup>os</sup> DOSSIERS : SCW 786594; V/R 3211-11-111; N/R 5145-04-18 [021]

---

La présente donne suite à votre demande d'avis du 4 mars 2014 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet susmentionné. Elle porte uniquement sur le volet des milieux humides.

#### Séquence d'atténuation

La première étape, éviter, vise à ne pas développer un projet en milieux humides ni dans leur zone tampon, en concevant un projet qui conserve les milieux humides, ou qui sera implanté sur un site de remplacement. Hydro-Québec a fourni des éléments en ce sens. Deuxièmement, s'il n'existe aucune solution de rechange raisonnable pour le projet ou pour sa localisation, après que le promoteur en ait fait la preuve, il s'agit de réduire les impacts négatifs du projet de façon à rendre sa réalisation acceptable sur le plan environnemental. Ce sera l'objet principal de la présente note. Si les impacts du projet ne peuvent être évités ou réduits, les pertes résiduelles jugées inévitables devront être compensées (troisième étape) afin de rendre la réalisation du projet acceptable sur le plan environnemental.

#### Ligne de raccordement du poste au réseau existant

La ligne à 315 kV n'est pas visée par la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. La Direction du patrimoine écologique et des parcs émettra quand même des recommandations en vue de l'émission du certificat d'autorisation.

...2

Selon le calendrier de travail de la réalisation du projet dans l'étude d'impact (page 1-3), il est indiqué que la ligne sera déboisée au mois d'août. Les impacts majeurs sur les milieux humides peuvent être minimisés en travaillant sur sol gelé. Ainsi, la perturbation des sols et du drainage, qui ont pour conséquences un retour plus lent aux conditions initiales de la végétation, est de moindre impact. D'autres mesures, habituellement proposées par Hydro-Québec, favorisent également la minimisation des impacts sur l'environnement, notamment le déboisement manuel, la localisation des pylônes à l'extérieur des milieux humides, l'utilisation d'engins de chantier et de véhicule adapté à la nature du terrain, l'interdiction de circuler dans une tourbière profonde, l'aménagement de voies de contournement temporaire et laisser la végétation compatible en place.

Les mesures d'atténuation proposées par l'initiateur de projet sont nécessaires afin d'évaluer si les pertes résiduelles doivent être compensées. Ces informations mériteront de se voir consignées dans la demande de certificat d'autorisation.

#### **Poste de Baie Saint-Paul**

L'emplacement projeté du poste de Baie Saint-Paul est localisé au centre d'un complexe de milieux humides dont l'écoulement des eaux s'effectue d'ouest en est.

La description des modifications hydrologiques potentielles sur les milieux humides dues à la présence du poste et de son drainage projeté devrait être fournie. Le promoteur doit proposer des mesures de minimisation de ces impacts.

L'annexe C fournit la méthode d'évaluation de la valeur écologique, toutefois, les résultats ne sont pas disponibles pour chaque polygone. Il serait pertinent pour l'analyse environnementale d'identifier les milieux humides directement affectés par les composantes du projet, et de préciser la valeur des critères qui y sont rattachés.

#### **Chemin d'accès vers le poste**

Hydro-Québec doit préciser s'il projette de mettre en place un ponceau adapté aux conditions du site sous le chemin d'accès, soit où le cours d'eau intermittent s'écoule. Dans le cas où il ne prévoit pas mettre en place un ponceau adapté, il doit l'expliquer. Ce choix aurait pour conséquence de couper le lien hydrologique dans le complexe de milieux humides. Comme le terrain est en pente, le chemin pourrait entraîner une accumulation d'eau à l'amont hydrologique et un déficit à l'aval. Le ponceau permettrait d'assurer une connectivité hydrologique et le libre passage de la petite faune dans le complexe de milieux humides au lieu de le fragmenter.

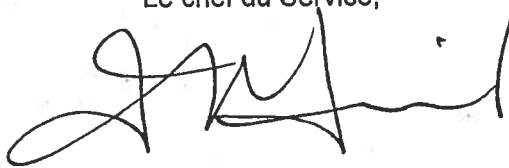
Selon la carte A (février 2014), une partie de la ligne hydroélectrique fait partie du sous bassin versant du cours d'eau intermittent passant sous le chemin d'accès projeté. Sachant que le déboisement de la ligne réduit l'évapotranspiration et cela à pour conséquence d'augmenter la quantité d'eau au sol (Hydro-Québec transénergie,

2011<sup>1</sup>), Hydro-Québec a-t-il prévu adapter ce ponceau ou le drainage du poste en considérant un potentiel apport en eau plus élevé?

Ainsi, en regard des milieux humides, l'étude d'impact n'est pas jugée recevable.

Pour toute information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec M<sup>me</sup> Isabelle Falardeau au 418 521-3907, poste 4448 ou à l'adresse courriel suivante : [isabelle.falardeau@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.falardeau@mddefp.gouv.qc.ca).

Le chef du Service,



Jean-Pierre Laniel

JPL/IF/se

---

<sup>1</sup> HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE, 2011. Ligne à 315 kV Jacques-Cartier-Laurentides – Suivi des milieux humides. GENIVAR. Rapport présenté à Hydro-Québec Équipement. 58 p. et annexe.



**DESTINATAIRE :** M. Denis Talbot, directeur p. i.  
Direction générale de l'évaluation environnementale  
Direction des projets terrestres

**DATE :** Le 7 avril 2014

**OBJET :** **Avis relatif à la recevabilité du projet de « Poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV » — Volet espèces exotiques envahissantes**

**N<sup>os</sup> DOSSIERS :** SCW 786594; V/R 3211-11-111; N/R 5145-04-18 [21]

---

Cet avis concerne la recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement déposée par Hydro-Québec TransÉnergie en février 2014 portant sur le projet cité en objet. Les commentaires de la Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPEP) portent sur la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) dans le cadre du projet.

Les informations fournies sur la végétation de la zone à l'étude n'indiquent pas si des EEE sont présentes ou ont été recherchées lors des inventaires effectués. Il est demandé à l'initiateur de procéder à la détection des plantes exotiques envahissantes prioritaires présentées dans la pièce jointe à cet avis. La détection devra être faite avant le début des travaux, entre la mi-juillet et la mi-août, lorsque les plantes sont en fleurs et à maturité. Cette détection devra être faite sur les emplacements projetés du poste et du chemin d'accès, ainsi qu'aux points de jonction de la ligne biterne projetée avec les chemins et lignes électriques existants, sur une distance de 100 m de part et d'autre de ces points de jonction, ainsi que le long des plans d'eau, des cours d'eau et des milieux humides croisés par la ligne biterne projetée. Les coordonnées géographiques et l'abondance de ces espèces devront être transmises à la DPEP.

...2

Par ailleurs, afin que le projet soit considéré acceptable quant à prévention de l'introduction et de la propagation d'EEE dans cadre du projet, l'initiateur devra prendre les engagements suivants :

- Nettoyer la machinerie excavatrice qui sera utilisée lors des travaux avant son arrivée sur le site des travaux afin qu'elle soit exempte de boue, d'animaux ou de fragments de plantes;
- En cas de présence d'EEE dans les zones qui seront décapées, éliminer les restes végétaux et les déblais touchés en les enfouissant sur place dans une fosse puis en les recouvrant de 2 m de matériel non touché, ou en les éliminant dans un site d'enfouissement technique;
- Végétaliser rapidement les sols qui seront mis à nu, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, afin de limiter l'établissement d'EEE;
- Démontrer l'efficacité de la reprise de la végétation ensemencée sur les sols mis à nu.

En conclusion, cette étude d'impact est non recevable eu égard aux EEE. Elle sera recevable lorsque le promoteur fournira les informations demandées pour limiter l'introduction et la propagation d'EEE.

Pour toute information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec M<sup>me</sup> Isabelle Simard au 418 521-3907, poste 4417 ou à l'adresse courriel suivante : [isabelle.simard@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.simard@mddefp.gouv.qc.ca).

Le chef du Service,

JPL/IS/se

Jean-Pierre Laniel

p. j. (1)

**Ministère du Développement durable, de l'Environnement,  
de la Faune et des Parcs  
Direction du patrimoine écologique et des parcs**

**Listes des plantes vasculaires exotiques envahissantes prioritaires pour la  
localisation**

**Attention :** Ces listes sont préliminaires et peuvent être modifiées à la suite de détection de nouvelles plantes vasculaires exotiques envahissantes ou l'acquisition de nouvelles informations.

**Catégorie 1 : espèces exotiques envahissantes préoccupantes**

Espèces exotiques présentes au Québec et qui ont des impacts négatifs importants ou qui ont le potentiel d'avoir des impacts négatifs importants sur l'environnement, l'économie ou la société.

<u>Nom Latin</u>	<u>Nom commun</u>
<i>Acer negundo</i>	érable à Giguère
<i>Acer platanoides</i>	érable de Norvège
<i>Aegopodium podagraria</i>	égopode podagraire
<i>Alliaria petiolata</i>	alliaire officinale
<i>Anthriscus sylvestris</i>	anthrisque des bois
<i>Bromus inermis</i>	brome inerme
<i>Butomus umbellatus</i>	butome à ombelle
<i>Cardamine pratensis</i>	cardamine des prés
<i>Celastrus orbiculatus</i>	célastre asiatique
<i>Cirsium arvense</i>	chardon des champs
<i>Eriochloa villosa</i>	ériochloé velue
<i>Euphorbia esula</i>	euphorbe ésule
<i>Fallopia japonica var. japonica</i>	renouée du Japon
<i>Fallopia sachalinensis</i>	renouée de Sakhaline
<i>Fallopia Xbohemica</i>	renouée de Bohême
<i>Frangula alnus</i>	nerprun bourdaine
<i>Galium aparine</i>	gaillet gratteron
<i>Galium mollugo</i>	gaillet mollugine
<i>Glyceria maxima</i>	glycérie aquatique
<i>Hemerocallis fulva</i>	hémérocalle fauve
<i>Heracleum mantegazzianum</i>	berce du Caucase
<i>Hesperis matronalis</i>	julienne des dames
<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>	hydrocharide grenouillette
<i>Impatiens glandulifera</i>	impatiente glanduleuse
<i>Iris pseudacorus</i>	iris faux-acore



**Ministère du Développement durable, de l'Environnement,  
de la Faune et des Parcs  
Direction du patrimoine écologique et des parcs**

<u>Nom Latin</u>	<u>Nom commun</u>
<i>Lythrum salicaria</i>	salicaire pourpre
<i>Miscanthus sacchariflorus</i>	miscanthus commun
<i>Myriophyllum spicatum</i>	myriophylle en épi
<i>Nymphoides peltata</i>	faux nénuphar
<i>Pastinaca sativa</i>	panais sauvage
<i>Petasites japonicus</i>	pétasite du Japon
<i>Phalaris arundinacea</i>	alpiste roseau
<i>Phragmites australis</i>	roseau commun
<i>Picea abies</i>	épinette de Norvège
<i>Potamogeton crispus</i>	potamot crépu
<i>Rhamnus catharicus</i>	nerprun cathartique
<i>Rorippa amphibia</i>	rorippe amphibie
<i>Rosa multiflora</i>	rosier multiflore
<i>Rosa rugosa</i>	rosier rugueux
<i>Saponaria officinalis</i>	saponaire officinale
<i>Trapa natans</i>	châtaigne d'eau
<i>Vinca minor</i>	petite pervenche

**Catégorie 2 : espèces exotiques envahissantes préoccupantes à nos portes**

Espèces qui n'ont pas encore été observées au Québec, mais qui sont présentes dans les États et provinces limitrophes. Ces espèces ont un fort potentiel d'invasion et pourraient avoir des impacts négatifs sur l'environnement, l'économie ou la société.

<u>Nom Latin</u>	<u>Nom commun</u>
<i>Cabomba caroliniana</i>	cabomba de Caroline
<i>Cynanchum louiseae</i>	dompte-venin noir dompte-venin de Russie
<i>Cynanchum rossicum</i>	
<i>Egeria densa</i>	élodée du Brésil
<i>Eichhornia crassipes</i>	jacynthe d'eau
<i>Hydrilla verticillata</i>	hydrille verticillé
<i>Myriophyllum aquaticum</i>	myriophylle aquatique
<i>Najas minor</i>	
<i>Pistia stratiotes</i>	laitue d'eau
<i>Pueraria montana</i>	kudzu
<i>Salvinia spp.</i>	
<i>Tamarix ramosissima</i>	tamaris



**DESTINATAIRE :** M. Hervé Chatagnier, directeur  
Direction générale de l'évaluation environnementale  
Direction des projets terrestres

**EXPÉDITEUR :** Jean-Pierre Laniel, chef de service  
Service de l'expertise en biodiversité

**DATE :** Le 17 mars 2014

**OBJET :** Avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact du projet de  
« Poste de Baie Saint-Paul à 315-25 kV » – Volet espèces  
floristiques menacées ou vulnérables

**N<sup>os</sup> DOSSIERS :** SCW 786594; V/R 3211-11-111; N/R 5145-04-18 [21]

---

La présente donne suite à votre demande d'avis datée du 4 mars 2014 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet susmentionné déposée en février 2014 par le consultant « Hydro-Québec Équipement et services partagés » et transmise par l'initiateur du projet « Hydro-Québec TransÉnergie ». Les commentaires de la Direction du patrimoine écologique et des parcs (DPEP) portent sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS).

## 1. RENSEIGNEMENTS FOURNIS

Sur la base de l'information consignée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ, 2012) et d'autres sources, l'étude ne rapporte aucune mention d'espèce floristique en situation précaire sur le territoire correspondant à la zone d'étude (p. 3-8). Néanmoins, quatre occurrences d'EFMVS sont situées à proximité de celle-ci. Les habitats propices à ces espèces ne sont toutefois pas présents dans la zone d'étude.

Des inventaires de terrain ont été réalisés en juin 2012-2013 et en juillet 2013 par un botaniste compétent. Ceux-ci ont permis d'identifier la malteuccie fougère-à-l'autruche (*Matteuccia struthiopteris*) (p. 3-8). Cette dernière est réglementée en raison des

...2

pressions de cueillette à des fins commerciales. Il s'agit d'une espèce vulnérable à la cueillette qui n'est pas visée par les interdictions prévues à l'article 16 de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables. Aucune autre EFMVS n'a été inventoriée (annexe G).

## **2. ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET SUR LES EFMVS ET MESURE D'ATTÉNUATION COURANTE ET PARTICULIÈRE**

Aucun impact du projet n'est appréhendé sur les EFMVS. Plusieurs mesures d'atténuation courantes sont prévues pour le milieu terrestre et les milieux humides. Aucune mesure d'atténuation particulière n'est prévue pour les EFMVS (p. 6-5, 6-11).

### **CONCLUSION**

La DPEP corrobore l'analyse de l'initiateur et considère l'étude d'impact recevable et le projet acceptable eu égard aux EFMVS, composante qui relève de son champ de compétence. Ainsi, à moins de nouveaux développements dans ce dossier, vous n'avez plus à nous considérer lors des étapes ultérieures de consultation.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M<sup>me</sup> Nancy Hébert au 418 521-3907, poste 4416.

Le chef du Service,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Laniel', with a long horizontal flourish extending to the right.

Jean-Pierre Laniel

JPL/NH/se

DESTINATAIRE : Monsieur Hervé Chatagnier  
Service des projets en milieu terrestre  
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 7 avril 2014

OBJET : Poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV  
Analyse de la recevabilité de l'étude d'impact

N/Réf. : 3211-11-111

Comme demandé en date du 4 et du 28 mars 2014, veuillez trouver ci-joint les commentaires de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, bureau de la Capitale-Nationale, relativement au projet cité en rubrique.

Pour toute information additionnelle, je vous invite à communiquer avec M. Dominic Bourget au 418-644-8844, poste 320.

Le directeur régional adjoint  
de l'analyse et de l'expertise  
de la Capitale-Nationale,



Daniel Veillette

DV/kj

p. j.

DESTINATAIRE : Monsieur Daniel Veillette  
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la  
Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

DATE : Le 7 avril 2014

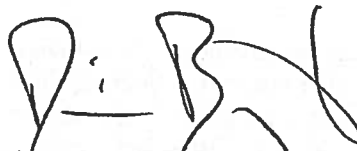
OBJET : Poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV  
Analyse de la recevabilité de l'étude d'impact

N/Réf. : 3211-11-111

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction des évaluations environnementales des projets terrestres du MDDEFP a demandé à notre direction régionale d'analyser la recevabilité de l'étude d'impact et de potentiel archéologique du poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV, plus particulièrement sur les sujets qui relèvent de notre champ de compétence.

J'ai pris connaissance des documents qui m'ont été transférés et je n'ai pas de commentaires.

DB/kj



Dominic Bourget, biol., M.Sc.  
Service de l'analyse et de l'expertise de  
la Capitale-Nationale

Direction régionale  
de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Secteur de la faune

**DESTINATAIRE :** M. Hervé Chatagnier, directeur de l'évaluation environnementale  
des projets terrestres

**DATE :** Le 28 mars 2014

**OBJET :** Poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV

**V/Réf. :** 3211-11-111

---

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, vous avez sollicité, le 4 mars dernier, l'avis du Secteur de la faune sur la recevabilité du projet de mise en place du poste de transformation à 315-25 kV de Baie-Saint-Paul. Vous trouverez ci-dessous, par section, les commentaires et les questions du Secteur de la faune après analyse de l'étude d'impact soumise par l'initiateur du projet.

#### Section 2.1.2 – Connaissance du milieu

Il est indiqué que *[l]a connaissance du milieu est fondée sur un inventaire exhaustif de la zone d'étude*. Le Secteur de la faune est en désaccord avec cette affirmation. Aucun inventaire terrain n'a été réalisé sur les espèces les plus susceptibles d'être touchées par le projet, soit celles qui vivent dans le marécage et pouvant être des espèces à statut précaire. De plus, bien que le site proposé pour le poste de Baie-Saint-Paul se situe au beau milieu d'un marécage arborescent et qu'une partie de celui-ci sera détruite pour y construire un chemin d'accès, on constate qu'aucune étude ne porte sur l'impact du poste sur le maintien des fonctions biologiques du marécage.

L'initiateur peut-il s'engager à réaliser une étude pour quantifier les impacts de son projet sur les fonctions biologiques du marécage? Selon les résultats de cette dernière, l'initiateur peut-il s'engager à prendre les mesures nécessaires pour atténuer les impacts de son projet?

#### Section 3.3.4.1 – Grande et moyenne faune

Afin que l'étude d'impact soit complète, le Secteur de la faune demande à l'initiateur du projet de mettre à jour les données relatives à l'original. À cet effet, il pourra se référer au document *Inventaire aérien de l'original dans la zone de chasse 27 à l'hiver 2013* joint à la présente.

...verso

### Section 3.3.4.5 – Amphibiens et reptiles

Afin que l'information de l'étude d'impact soit exacte, il y a lieu d'ajouter la grenouille verte à la liste des espèces susceptibles d'être présentes dans la zone d'étude. Par ailleurs, il est peu probable de rencontrer la grenouille des marais, la tortue des bois et la tortue mouchée.

### Section 3.3.4.7 – Espèces à statut particulier

Le Secteur de la faune demande à ce que l'aigle royal soit ajouté à la liste des espèces à statut particulier potentiellement présentes dans la zone d'étude.

Il est important de spécifier que l'initiateur du projet n'a réalisé aucun inventaire terrain pour tenter de découvrir la présence d'espèces fauniques à statut particulier. Les banques de données consultées ne peuvent pas être considérées comme représentatives de la présence ou non d'espèces à statut particulier pour le territoire visé par le présent projet.

### Section 6.2.2 – Phase d'exploitation, Maîtrise de la végétation

Par ailleurs, à cette section, il est indiqué que *[l]a maîtrise de la végétation dans les postes et dans les emprises de ligne peut se faire de façon mécanique (coupe) ou chimique (épandage manuel de phytocides).*

L'initiateur peut-il expliquer pourquoi la maîtrise de la végétation ne peut pas être faite uniquement de façon mécanique?

Il est aussi indiqué que, *[d]ans le cas des lignes, quelques années après le déboisement initial de l'emprise d'une nouvelle ligne, une équipe spécialisée évalue la végétation et prescrit les modes d'intervention appropriés.*

L'initiateur peut-il détailler les modes d'intervention possibles?

### Section 6.4.8 – Oiseaux

Il est indiqué, comme mesure d'atténuation particulière : *[d]ans la mesure du possible, effectuer le déboisement en dehors de la période de nidification des oiseaux, qui s'étend du 1<sup>er</sup> mai au 15 août.*

Le Secteur de la faune demande à l'initiateur du projet de s'engager à respecter la date de restriction protégeant la période de nidification des oiseaux et non seulement dans la mesure du possible.

#### **Section 6.4.9 – Amphibiens et reptiles**

Pour les amphibiens et les reptiles, l'initiateur du projet propose une seule mesure de mitigation, soit : *[d]ans la mesure du possible, n'intervenir dans le cours d'eau intermittent traversé par le chemin d'accès que pendant la période d'étiage estival.*

Le Secteur de la faune demande à l'initiateur de s'engager à assurer le maintien d'un lien physique entre les deux côtés du chemin d'accès afin de permettre aux amphibiens et aux reptiles de traverser ce dernier. L'installation d'un ou de plusieurs ponceaux et d'une clôture de dérivation vers le ponceau serait une mesure de protection à privilégier.

De plus, pour éviter l'assèchement des bordures du marécage forestier et, ainsi, éviter d'augmenter la perte de ce milieu humide utilisé par les amphibiens et les reptiles, l'initiateur peut-il s'engager à minimiser la superficie à déboiser pour le poste en maintenant, en tout temps, une zone tampon de 100 mètres en bordure du marécage? Cette demande émane du principe que la préservation des fonctions biologiques d'une zone humide nécessite la délimitation d'une zone tampon autour de ce dernier.

#### **Section 6.4.10 – Poissons**

##### Période de réalisation des travaux

La zone d'étude comprend deux cours d'eau principaux, soit le ruisseau Michel et la rivière Bras du Nord-Ouest. Ces deux cours d'eau ont des occurrences d'ombles de fontaine. Puisque les cours d'eau présents dans le MH8 et dans le MH3 sont directement reliés au ruisseau Michel, ceci fait en sorte qu'il est fort probable que l'omble de fontaine remonte dans ces derniers pour se reproduire.

Afin de protéger la période de fraie et d'incubation des oeufs, les travaux touchant ces cours d'eau devront se dérouler entre le 15 juin et le 15 septembre. Seule une caractérisation réalisée selon les exigences du Secteur de la faune, soit une caractérisation faite à l'aide d'une pêche électrique, permettrait de bien définir la présence d'ombles de fontaine dans ces cours d'eau, à défaut de quoi, le principe de précaution sera appliqué par le Secteur de la faune.



### Canalisation du cours d'eau sans nom dans le MH8

Il est indiqué que *seul un court tronçon du cours d'eau intermittent longeant la côte de Pérou sera traversé par le chemin d'accès au poste. Ce cours d'eau devra être canalisé pour permettre l'aménagement du chemin d'accès.*

Le Secteur de la faune demande à ce que l'initiateur du projet détaille davantage ce point. Qu'est-il entendu par canalisation? Est-ce qu'il s'agit de la mise en place d'un ponceau? Il est primordial que l'initiateur du projet indique sur quelle longueur le cours d'eau sera impacté.

Il est aussi indiqué que *pour limiter les impacts dans ce cours d'eau, les travaux seront, dans la mesure du possible, effectués pendant la période d'étiage estival.*

Comme mentionné précédemment, les travaux devront nécessairement être réalisés entre le 15 juin et le 15 septembre pour ce cours d'eau.

### Fossés de drainage

Quelles sont les mesures qui sont prévues lors de la conception des fossés de drainage pour limiter l'apport de sédiments dans le cours d'eau retrouvé dans le MH8?

### **Section 6.4.11 – Espèces fauniques à statut particulier**

À défaut de ne pas avoir réalisé d'inventaires fauniques pour la découverte d'espèces à statut précaire pour la zone d'étude, le Secteur de la faune demande à l'initiateur du projet qu'il ajoute les mesures d'atténuation proposées pour les amphibiens et les reptiles (section 6.4.9). Ces dernières pourraient aussi être profitables au campagnol-lemming de Cooper et au campagnol des rochers.

### **Section 7 – Tableau 7-1 : Bilan des impacts du projet**

Considérant que l'entrepreneur doit se conformer à la Politique des rives et du littoral, à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État ainsi qu'au Règlement sur les habitats fauniques, il est entendu que l'initiateur du projet doit ajouter une mesure d'atténuation qui concerne la protection des rives des cours d'eau qui seront affectés par les travaux. Est-ce qu'une bande de végétation herbacée sera protégée? Si oui, de quelle largeur?

### Section 8.1.4 – Exploitation et entretien

Afin de s'assurer que les clôtures de dérive exigées par le Ministère pour les amphibiens et les reptiles sont fonctionnelles toutes les années, l'initiateur peut-il s'engager à effectuer le suivi de ces aménagements et d'en faire l'entretien annuellement?

#### Annexe G

L'initiateur a publié, par cette annexe, les *[o]ccurrences d'espèces floristiques ou fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (CDPNQ)*. Pourtant, dans les deux lettres d'accompagnement fournies par le Ministère avec les données du CDPNQ, il est clairement mentionné que ces informations sont confidentielles.

Le Secteur de la faune demande à l'initiateur du projet de retirer les tableaux et les cartes fournies par le Ministère. Il est toutefois possible de présenter une carte indiquant la zone d'étude et de nommer les espèces présentes en évitant d'être plus précis.

Pour toute question concernant cet avis, vous êtes invité à communiquer avec M<sup>me</sup> Andréanne Masson, biologiste, au 418 627-8690, poste 5753.

Le directeur régional,

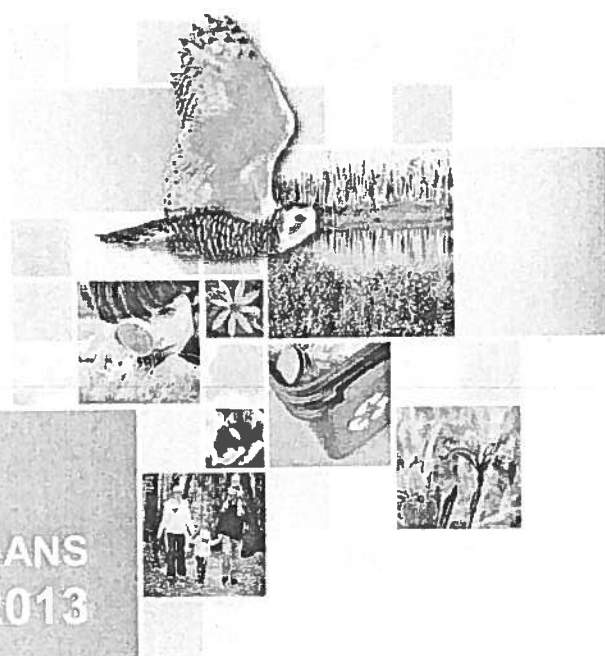


Serge Tremblay, biologiste M. Sc.

AM/mpr

p.j. (1)

c. c. M. Jacob Martin-Malus, directeur général du développement et des opérations régionales



UN VOYAGE AERIEN DE L'ORIGINAL DANS  
LE QUÉBEC DU 27 MARS À L'HIVER 2013

Rapport

Novembre 2013

**INVENTAIRE AÉRIEN DE L'ORIGINAL DANS  
LA ZONE DE CHASSE 27 À L'HIVER 2013**

RAPPORT

Novembre 2013

## RÉALISATION

---

Auteurs : Benoit Langevin et Héroïse Bastien  
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches  
Secteur de la faune

---

LANGEVIN, B., et H. Bastien, 2013. *Inventaire aérien de l'original dans la zone de chasse 27 à l'hiver 2013*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, Secteur de la faune, Québec, 16 p.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

ISBN 978-2-550-69551-6  
© Gouvernement du Québec

## REMERCIEMENTS

Les auteurs désirent remercier toutes les personnes suivantes pour leur participation à cet inventaire et pour le professionnalisme démontré :

- M. Gaston Trépanier de la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue;
- M. Mathieu Thériault de la Direction régionale de la Mauricie et du Centre-du-Québec;
- M. Mathieu Bélanger de la Direction régionale du Bas-Saint-Laurent;
- MM. Pierre-Yves Collin, Jean-François Dumont, Frédéric Hébert, François Hudon, Daniel Guérin, Francis Moore et Marc Talbot de la Direction régionale de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;
- M. Sébastien Lefort de la Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats.

Les auteurs désirent également remercier, pour ses précieux commentaires :

- M. Marcel Paré de la Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue.

Les remerciements s'adressent aussi aux pilotes pour leur excellent travail :

- M<sup>mes</sup> Anne Thiffault et Bert Legallais de la compagnie Hélicoptères Panorama.

## RÉSUMÉ

Un inventaire aérien de la population d'orignaux de la zone de chasse 27 a été réalisé au cours de l'hiver 2013. Le dernier avait eu lieu à l'hiver 2000. La densité de la zone 27 a été estimée à  $8,6 \% \pm 9,8 \%$  orignaux/10 km<sup>2</sup> d'habitat. Le taux d'accroissement annuel, entre les deux inventaires, est estimé à 7,4 %; à ce rythme, la densité atteindra 10 orignaux/10 km<sup>2</sup> en 2015. Le taux d'exploitation global pour la saison de chasse restrictive 2012 est de 15 %. Le pourcentage de mâles chez les adultes se chiffre à 24 %. Les mâles représentaient toutefois 37 % de la population adulte avant la chasse de 2012. Le rapport faons/100 femelles adultes est de l'ordre de 42 à l'hiver 2013. Les orignaux ne sont pas distribués également sur le territoire. Dans le secteur de Portneuf, on estime la densité à  $6,4 \% \pm 21 \%$  orignaux/10 km<sup>2</sup>, alors qu'elle est estimée à  $12,7 \% \pm 24 \%$  dans le secteur Centre et à  $7,7 \% \pm 23 \%$  dans le secteur de Charlevoix.

## TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux.....	VI
Liste des annexes.....	VI
Liste des figures .....	VI
<b>1 Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>2 Aire d'étude .....</b>	<b>1</b>
<b>3 Méthode .....</b>	<b>1</b>
<b>4 Résultats et discussion.....</b>	<b>2</b>
4.1 La zone de chasse 27 .....	2
4.2 Les secteurs .....	4
4.2.1 Situation dans le secteur de Portneuf .....	5
4.2.2 Situation dans le centre de la zone .....	6
4.2.3 Situation dans le secteur de Charlevoix.....	6
4.2.4 Interprétation des résultats par secteur.....	7
<b>5 Conclusion.....</b>	<b>7</b>
Références bibliographiques.....	8



### LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Conditions prévalant lors de l'inventaire aérien de l'original dans la zone de chasse 27 à l'hiver 2013 .....	9
Tableau 2.	Ressources humaines et matérielles investies pour l'inventaire aérien de l'original dans la zone de chasse 27 à l'hiver 2013 .....	10
Tableau 3.	Caractéristiques de l'inventaire et estimation de la densité d'orignaux dans la zone de chasse 27 à l'hiver 2013.....	11
Tableau 4.	Structure de la population observée au cours de l'inventaire aérien de l'original à l'hiver 2013 et comparaison avec l'inventaire de l'hiver 2000 .....	12
Tableau 5.	Effectifs des catégories d'âge et de sexe lors des automnes précédant les inventaires aériens de la zone de chasse 27.....	12
Tableau 6.	Caractéristiques de la population d'orignaux dans la zone de chasse 27 à l'automne 2012 et comparaison avec celles de l'automne 1999.....	12
Tableau 7.	Estimation du taux d'exploitation par la chasse de la population d'orignaux de la zone de chasse 27 à l'automne 2012 .....	12
Tableau 8.	Estimation du taux d'exploitation corrigé (récolte moyenne 2011-2012) .....	13
Tableau 9.	Taux de sondage et densité d'orignaux dans différents territoires de la zone de chasse 27 .....	13
Tableau 10.	Structure de la population observée au cours de l'inventaire aérien de l'original à l'hiver 2013 dans différents territoires de la zone de chasse 27 .....	14
Tableau 11.	Caractéristiques de la population d'orignaux dans différents territoires de la zone de chasse 27 à l'automne 2012 (avant chasse).....	14

### LISTE DES ANNEXES

Annexe 1.	Estimation du taux d'exploitation de l'original dans différents territoires de la zone de chasse 27 à l'automne 2012.....	15
Annexe 2.	Estimation du taux d'exploitation corrigé (récolte moyenne 2011-2012) de l'original dans différents territoires de la zone de chasse 27.....	16

### LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Stratification retenue lors de l'inventaire aérien de l'original dans la zone de chasse 27 à l'hiver 2013 .....	3
Figure 2.	Parcelles survolées lors de l'inventaire aérien de l'original à l'hiver 2013 .....	3
Figure 3.	Stratification de la zone de chasse 27 dans les trois secteurs et distribution de la récolte d'orignaux 2012 .....	5

## 1 INTRODUCTION

La zone de chasse 27 a été créée en 2004 en adoptant les limites de la région administrative de la Capitale-Nationale. Or, c'est à l'hiver 2000 qu'a été réalisé le premier inventaire de l'orignal de la zone 27, dans l'expectative de sa création. À cette époque, la densité d'orignaux de l'ensemble de la zone 27 a été estimée à  $3,2 \pm 0,5$  orignal/10 km<sup>2</sup> d'habitat (Banville, 2004). Les densités variaient entre les parties ouest et est de la zone et étaient respectivement estimées à 1,5 et 4,5 orignaux/10 km<sup>2</sup>. Cet inventaire a également révélé que la densité d'orignaux de la région de la Capitale-Nationale avait doublé au cours des 10 années précédentes. Les inventaires réalisés dans les réserves fauniques de Portneuf et des Laurentides, à l'hiver 2009, montrent une même tendance à la hausse des populations d'orignaux. Par ailleurs, l'inventaire réalisé à l'hiver 2004 sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré (SB) a révélé une densité de  $10,6 \pm 0,8$  orignaux/10 km<sup>2</sup>.

Selon le plan de gestion de l'orignal 2012-2019, la densité de l'ensemble de la zone 27 a été estimée, à l'aide d'une régression linéaire, à 5,7 orignaux/10 km<sup>2</sup> d'habitat à l'hiver 2011. Les indicateurs de population, comme la récolte de mâles adultes, la densité de récolte et le succès, indiquaient tous une même tendance à la hausse. L'inventaire aérien de l'hiver 2013 visait à préciser le niveau et la structure de la population d'orignaux. Ces nouvelles données seront notamment utiles à la planification des modalités de gestion pour les années à venir.

## 2 AIRE D'ÉTUDE

La superficie totale de la zone de chasse 27 est de 21 148 km<sup>2</sup>. En excluant les réserves fauniques de Portneuf et des Laurentides qui font l'objet d'un suivi distinct, de même que les parcs nationaux de la Jacques-Cartier, des Grands-Jardins et des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie où il n'y a pas de chasse, la superficie inventoriée a été établie à 9 616 km<sup>2</sup>, tandis que la superficie d'habitat potentiel s'élève à 8 615 km<sup>2</sup>. La zone 27 comprend notamment cinq zecs, quatorze pourvoiries et plusieurs grandes terres privées, dont la SB. Outre les territoires cités précédemment, la chasse est interdite sur la station forestière de Duchesnay, dans la forêt Montmorency et les stations de ski du mont Sainte-Anne, au massif de Charlevoix de même qu'aux Palissades de Charlevoix. Ces territoires ne totalisent qu'une superficie de 237 km<sup>2</sup> et ont été inclus dans la stratification du territoire.

## 3 MÉTHODE

À l'hiver 2013, l'équipe régionale de la faune a été mandatée par les gestionnaires de la SB pour effectuer l'inventaire aérien de l'orignal sur ce territoire d'une superficie de 1 593 km<sup>2</sup>. Toutes les dépenses ont été assumées par le Séminaire de Québec. Ce budget s'est ajouté à celui qui avait déjà été attribué pour l'inventaire de la zone 27. La couverture totale avec détermination de l'âge et du sexe des orignaux d'un ravage sur quatre a été retenue pour inventorier la SB. Les récoltes d'orignaux des années 2008 à 2011 (N = 4) ont été utilisées afin d'établir la stratification des 8 023 km<sup>2</sup> du reste de la zone. Ainsi, lorsque la récolte totale 2008-2011 se situait entre 0,1 et 4,5 orignaux/10 km<sup>2</sup> d'habitat, la parcelle était attribuée à la strate faible, entre 4,5 et 10 orignaux/10 km<sup>2</sup> à la strate moyenne et une récolte de plus de 10 orignaux/10 km<sup>2</sup>, à la strate forte. L'habitat est défini comme étant la portion boisée du territoire, en excluant les plans d'eau, les milieux agricoles, urbanisés et improductifs. Toutes les parcelles ou portions de parcelles ont été stratifiées; toutefois, les parcelles qui n'avaient pas un minimum de 45 km<sup>2</sup> (75 %) de leur superficie à l'intérieur de la zone et au moins 30 km<sup>2</sup> (50 %) de leur superficie en forêt n'ont pas été retenues pour la pige des parcelles à être survolées. En raison de contraintes d'accessibilité, trois parcelles couvrant la base militaire de Valcartier ont été exclues de la pige.

Pour le reste de la zone 27, la couverture totale avec sexage d'un ravage sur quatre a été retenue pour l'inventaire de la strate forte, alors que les strates faibles et moyennes ont été inventoriées de façon aléatoire stratifiée avec détermination de l'âge et du sexe de tous les orignaux. Le logiciel Invent.ori (Leblanc et collab., 1996) a été utilisé pour la planification et le traitement des données alors

que la densité a été estimée à l'aide du logiciel SAS (Courtois et collab., 1990). L'inventaire a été réalisé conformément aux normes édictées par Courtois (1991). Deux bases d'opération ont été établies pour cet inventaire, l'une située à l'aéroport de Charlevoix et l'autre à l'aéroport de Québec. Afin de minimiser les déplacements des aéronefs, quatre dépôts de carburant ont été positionnés à différents sites, soit à Rivière-à-Pierre, au camp 115 de la SB, à Baie-Saint-Paul et à Saint-Siméon.

Lors de travaux antérieurs où des orignaux étaient porteurs d'un collier émetteur, il a été démontré qu'en raison du couvert forestier ce ne sont pas tous les orignaux qui sont détectés lors des inventaires (Crête et collab., 1986). À cette époque, la phase 1 était effectuée en avion et le taux de visibilité appliqué était de 73 %. Selon les travaux de Paré en 1994, le taux de visibilité serait plutôt de 82 % lorsque la phase 1 est réalisée en hélicoptère. Lors du dernier inventaire aérien de la zone 27 à l'hiver 2000, le taux de visibilité utilisé était de 73 %. Pour les inventaires des réserves fauniques de Portneuf et des Laurentides à l'hiver 2009, le taux de visibilité utilisé était de 82 %, mais, pour les deux inventaires de la SB réalisés en 2004 et 2013, ce dernier était plutôt de 80 %. Pour le présent inventaire, le taux de visibilité appliqué a été de 80 % afin d'être conséquent avec celui qui avait été utilisé pour la SB le même hiver.

## 4 RÉSULTATS ET DISCUSSION

### 4.1 La zone de chasse 27

L'inventaire aérien de la zone de chasse 27 a été réalisé entre le 21 janvier et le 17 février 2013. Dans l'ensemble, les conditions de l'inventaire peuvent être qualifiées de très bonnes avec un taux d'ensoleillement de 87 %, des conditions d'enneigement dont les accumulations ont varié entre 40 et 90 cm et la présence de vents faibles (tableau 1). Les ressources humaines et financières investies, présentées au tableau 2, ne tiennent pas compte des investissements requis pour inventorier la SB. Cet inventaire a fait l'objet d'un rapport particulier (Langevin et Bastien, 2013), bien que les résultats obtenus aient été considérés dans le présent rapport.

En tout, 1 338 km<sup>2</sup> ont été attribués à la strate forte. En additionnant la superficie de la SB considérée dans la strate forte, la superficie de cette strate atteint 2 931 km<sup>2</sup>, soit l'équivalent de 48,9 parcelles de 60 km<sup>2</sup> (tableau 3). Ensuite, 3 477 km<sup>2</sup> (58,1 parcelles) ont été attribués à la strate faible et 3 207 km<sup>2</sup> (53,6 parcelles) à la strate moyenne. La récolte d'orignaux des quatre dernières années était inexistante ou très faible sur une superficie de 824 km<sup>2</sup> de forêt; la présence d'orignaux y est donc considérée nulle ou marginale (figure 1). Huit parcelles ont été inventoriées dans la strate faible et 14 dans la strate moyenne. Le taux de sondage atteint 14 % dans la strate faible, 26 % dans la strate moyenne et 100 % dans la strate forte, alors qu'il a été de 44 % pour l'ensemble de la zone. Les parcelles et les secteurs inventoriés sont illustrés à la figure 2.

La population hivernale totale et corrigée pour la zone 27 a été estimée à 7 400 ± 730 orignaux, ce qui correspond à une densité de 7,7 orignaux/10 km<sup>2</sup> pour l'ensemble de la zone et de 8,6 orignaux/10 km<sup>2</sup> en ne considérant que l'habitat (tableau 3). La stratégie d'échantillonnage retenue a permis l'atteinte d'une excellente précision statistique avec un intervalle de confiance de ±9,8 % ( $\alpha = 0,10$ ). La population hivernale est passée de 2 943 individus, selon les résultats de l'inventaire de l'hiver 2000 (Banville, 2004), à 7 400 orignaux. Il s'agit d'une croissance annuelle moyenne de 7,3 %. Fait à noter, avec l'utilisation d'un taux de visibilité de 80 % lors de l'inventaire de l'hiver 2000, la population hivernale aurait été estimée à 2 685 orignaux et la croissance annuelle moyenne aurait été de 8,1 %. Ces résultats viennent confirmer la tendance observée avec la récolte des mâles adultes qui, elle, s'est accrue à un rythme moyen annuel de 10,9 % au cours de la même période. Les densités estimées corrigées dans les différentes strates, soit la faible, la moyenne et la forte, ont été respectivement de 3,5 ± 1,5, 7,0 ± 1,6 et 12,8 ± 1,0 orignaux/10 km<sup>2</sup> d'habitat (tableau 3). La SB abrite les plus fortes concentrations d'orignaux de la région et la densité hivernale y est estimée à 15,3 ± 1,6 orignaux/10 km<sup>2</sup> (Langevin et Bastien, 2013). Il est intéressant de souligner que la SB ajoute près de 1,5 orignaux/10 km<sup>2</sup> à la densité moyenne de la zone. Ainsi, en excluant ce territoire, la densité d'orignaux de la zone est de 7,1 orignaux/10 km<sup>2</sup> d'habitat.

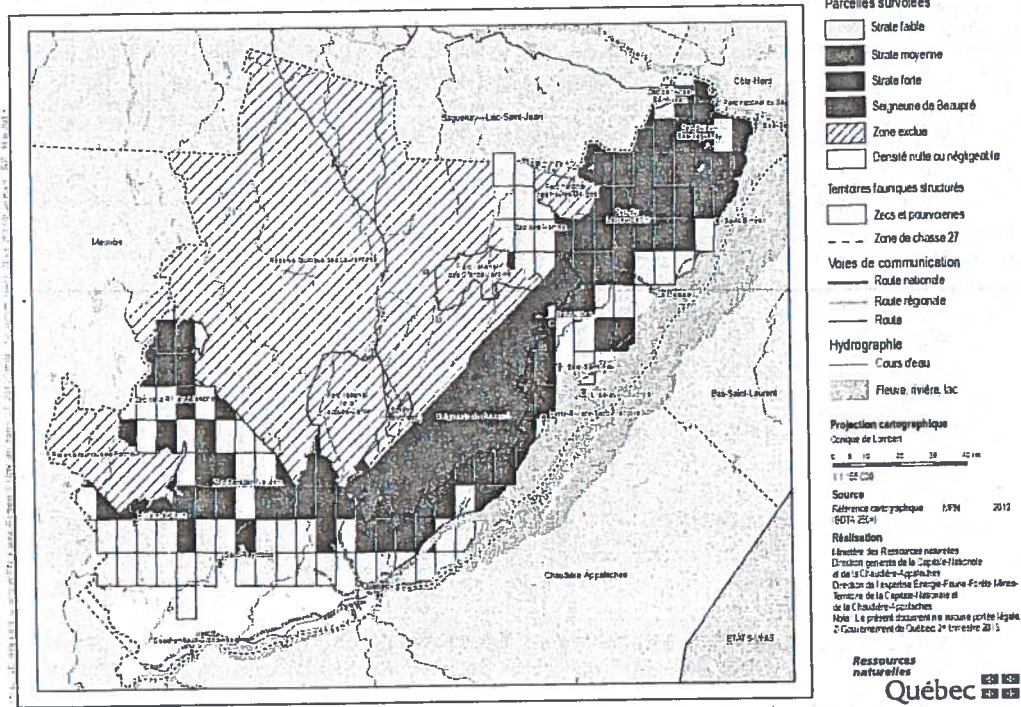


Figure 1. Stratification retenue lors de l'inventaire aérien de l'orignal dans la zone de chasse 27 à l'hiver 2013

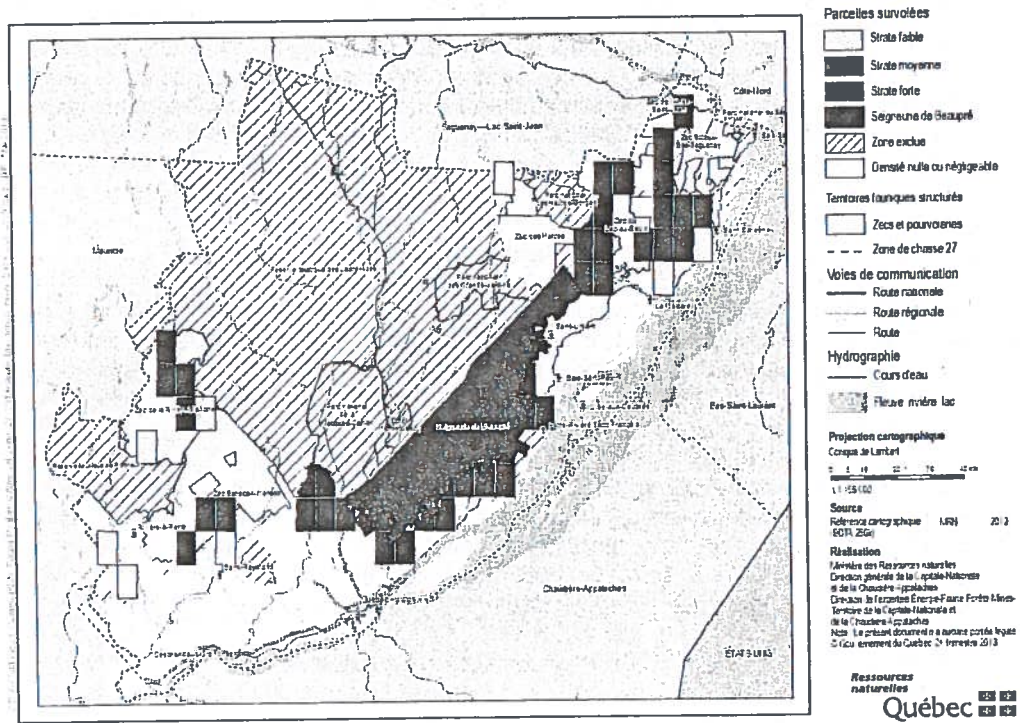


Figure 2. Parcelles survolées lors de l'inventaire aérien de l'orignal à l'hiver 2013

Le tableau 4 présente la structure de la population observée au cours des inventaires 2000 et 2013 dans la zone 27. Le pourcentage de mâles chez les adultes, de 24 % à l'hiver 2013, a diminué par rapport à l'inventaire 2000 où il se chiffrait à 35 %. Bien entendu, le nombre de mâles/100 femelles a lui aussi diminué, passant de 54,1 à 31,8. Malgré la diminution de la représentation des mâles au sein de la population, la situation n'est pas inquiétante. Le nombre de mâles adultes présents sur le territoire avant la chasse a plus que doublé (+151 %) entre 1999 et 2012 (tableau 5). Les 2 527 mâles adultes présents avant la saison 2012 représentaient 37 % de la population adulte, ce qui est suffisant pour assurer la reproduction (tableau 6). Selon Laurian et ses collaborateurs (2000), il faut un minimum de 30 % de mâles adultes dans la population pour assurer la fécondation de toutes les femelles. En fait, le déséquilibre du rapport des sexes, tout comme l'augmentation de la population, est principalement attribuable à la protection des femelles adultes une année sur deux. Cette modalité a permis d'épargner plus de 2 800 femelles adultes au cours des 13 dernières années.

La proportion de faons dans la population hivernale (24 %) et le rapport faons/100 femelles, de l'ordre de 42, sont à la baisse par rapport à ce qui a été observé en 2000, soit respectivement 27 % et 56 faons/100 femelles (tableau 4). La comparaison des résultats de l'inventaire de 2000 avec ceux de 2013 doit être effectuée avec prudence, puisque l'inventaire de l'hiver 2000 suivait une année de récolte permissive et l'inventaire de l'hiver 2013, une année restrictive. Toutefois, lorsqu'on ajoute les animaux récoltés à la chasse 2012, on observe une baisse de productivité à l'automne du même ordre de grandeur que celle qui est observée en hiver. Le nombre de faons/100 femelles est passé de 59 à l'automne 1999 à 44 en 2012 (tableau 6). Malgré la baisse de productivité observée dans la zone 27, celle-ci demeure fort positive et peut être qualifiée de bonne. Les meilleures productivités observées au Québec concernent généralement les zones du sud du Québec où le loup est absent et varient entre 50 et 60 faons/100 femelles. Selon Crête et Dussault (1986), un rapport faons/100 femelles inférieur à 40 indiquerait une productivité déficiente.

La saison de chasse 2012 était une saison dite restrictive au cours de laquelle seule la récolte des mâles adultes et des faons était permise, sauf dans certaines pourvoies et zecs où il est possible de récolter des femelles annuellement selon un contingent préétabli. D'après les statistiques de chasse de l'automne 2012, les chasseurs de la zone 27 ont récolté 1 332 orignaux, dont 1 173 mâles adultes, 111 faons et 48 femelles adultes (tableau 7). Selon ces résultats, les chasseurs auraient exploité 15 % du cheptel d'orignaux du territoire, dont 46 % des mâles, 6 % des faons et seulement 1 % des femelles. Sous le régime de l'alternance, les femelles ne sont exploitées qu'une année sur deux. Il devient évident que les taux d'exploitation calculés pour l'année 2012 ne donnent pas l'heure juste quant au taux d'exploitation réel de la population. Pour pallier cette situation, la récolte moyenne des saisons 2011 et 2012 a été utilisée pour ainsi obtenir un aperçu du taux d'exploitation moyen de chaque catégorie d'âge et de sexe. Le taux d'exploitation moyen pour l'ensemble du cheptel est corrigé à 16,8 % et celui des femelles, à 7,7 % (tableau 8). Il s'agit de faibles niveaux d'exploitation qui ne sont pas de nature à empêcher l'accroissement de la population d'orignaux de ce territoire. Il faut toutefois être conscient qu'il s'agit ici d'une approximation. Pour obtenir les taux d'exploitation réels, il aurait fallu utiliser une simulation de population, ce qui dépasse le cadre de ce rapport. La proportion de faons dans la zone 27 à l'hiver 2013 est estimée à 24 %; théoriquement, tant que le taux d'exploitation ne s'approchera pas de cette valeur, la population devrait continuer de croître. L'accroissement de la population d'orignaux de la zone 27 est estimé à 8,5 % entre 2012 et 2013 (tableau 7).

Si la population d'orignaux de la zone 27 continuait de s'accroître au même rythme qu'au cours des 13 dernières années, c'est-à-dire de 7,3 % par année, elle atteindrait une densité hivernale de près de 10 orignaux/10 km<sup>2</sup> d'habitat dans deux ans seulement, soit en 2015.

## 4.2 Les secteurs

L'obtention d'un budget privé pour inventorier la SB en simultanée avec la zone 27 a permis d'améliorer considérablement la stratégie d'échantillonnage de la zone 27. À rappeler que les budgets des inventaires sont déterminés de façon à obtenir des données pour la totalité d'une zone de

chasse, avec une précision statistique de  $\pm 20\%$ , à un niveau de probabilité de 90 %. En plus d'obtenir des estimations de population dotées d'une excellente précision ( $\pm 10\%$ ) pour l'ensemble de la zone 27 de même que pour la SB, il a été possible d'obtenir des données pour trois secteurs de la zone (Portneuf, Centre et Charlevoix) avec une précision variant de 21 % à 24 %. Il s'agit d'une précision très acceptable, considérant que ce ne sont pas des données normalement disponibles lors d'un inventaire traditionnel.

Présentement, la zone de chasse 27 est divisée en deux sous-zones (est et ouest) séparées par la route 381 reliant Baie-Saint-Paul au parc national des Grands-Jardins. Pour les besoins de cette analyse, des secteurs ont été créés et ne font pas référence à ces sous-zones, mais bien à des régions naturelles distinctes à l'intérieur de la région de la Capitale-Nationale (figure 3) :

- le secteur de Portneuf comprend le territoire à l'ouest de la route 175 en excluant les réserves;
- le secteur de Charlevoix comprend le territoire à l'est de la route 381 en excluant la portion de territoire de la SB;
- le secteur Centre de la zone comprend la totalité de la SB avec la portion de territoire comprise entre les routes 175 et 381.

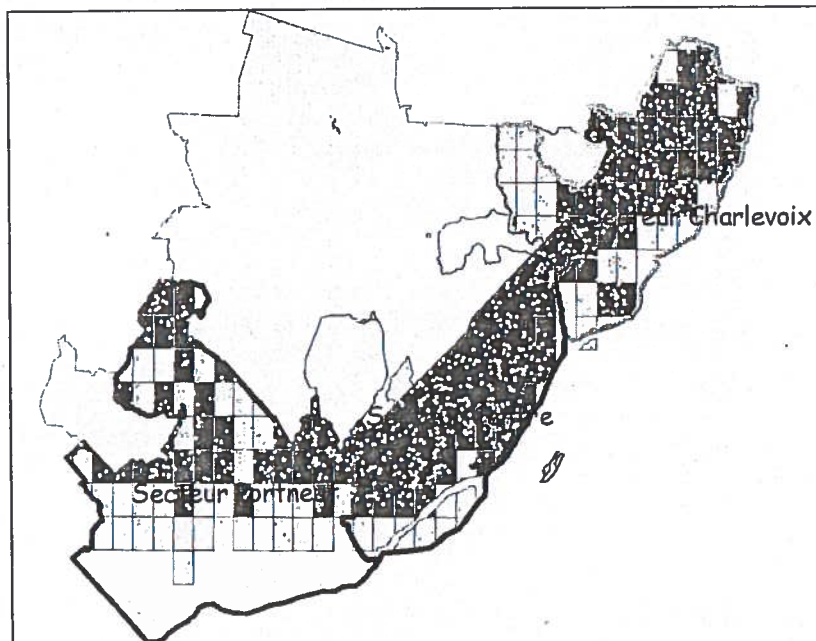


Figure 3. Stratification de la zone de chasse 27 dans les trois secteurs et distribution de la récolte d'orignaux 2012

#### 4.2.1 Situation dans le secteur de Portneuf

Dans le secteur de Portneuf, l'orignal occupe une superficie totale de 3 489 km<sup>2</sup> et une superficie d'habitat de 3 158 km<sup>2</sup>. En tout, 16,3 parcelles ont été inventoriées dans Portneuf, soit cinq de strate faible (15 %), sept de strate moyenne (34 %) et 4,3 de strate forte (100 %). Le taux de sondage de l'ensemble du secteur est de 28 % (tableau 9). La densité d'orignaux a été estimée à  $6,4 \pm 1,3/10$  km<sup>2</sup> d'habitat, soit une précision de  $\pm 21\%$ .

Le secteur de Portneuf affiche le rapport des sexes le moins élevé de la zone 27. Le pourcentage de mâles chez les adultes à l'hiver n'est que de 17 %, comparativement à 24 % pour l'ensemble de la zone (tableau 10). En additionnant la récolte de l'automne 2012, le pourcentage de mâles chez les

adultes atteint 28 % avant chasse, comparativement à 37 % pour l'ensemble de la zone (tableau 11). Ce secteur affiche aussi la moins bonne productivité avec une proportion de 38 faons/100 femelles en hiver et de 41 avant chasse. Ces ratios atteignent respectivement 42 et 44 pour l'ensemble de la zone.

En comparant les taux d'exploitation de l'automne 2012 et les taux d'exploitation corrigés 2011-2012 pour chaque secteur, présentés aux annexes 1 et 2, on constate que le secteur de Portneuf affiche de faibles taux d'exploitation, particulièrement s'ils sont comparés à ceux de Charlevoix. Ce résultat pourrait être la conséquence d'une surestimation de la densité dans le secteur de Portneuf, d'une sous-estimation dans le secteur de Charlevoix, ou encore d'un mélange de ces deux situations. Cet élément sera discuté au point 4.2.4.

#### **4.2.2 Situation dans le centre de la zone**

Dans le secteur Centre, l'original occupe une superficie d'habitat de 2 407 km<sup>2</sup>. À elle seule, la SB représente 64 % de la superficie d'habitat de ce secteur (1 537 km<sup>2</sup>). Aucune parcelle des strates faibles et moyennes n'a été survolée dans cette portion de territoire. Toutefois, ces deux strates ne représentaient que 378 km<sup>2</sup> d'habitat, soit l'équivalent de 16 % du secteur. En considérant que 84 % du secteur Centre a été échantillonné par couverture totale, soit la totalité de la SB et la totalité de la strate forte, il a été jugé opportun d'utiliser les densités moyennes des strates faibles et moyennes de la zone 27 pour les superficies des strates du secteur Centre.

La SB est un territoire divisé en 201 clubs privés d'une superficie moyenne de 8 km<sup>2</sup> (variant entre 1,1 et 31,9 km<sup>2</sup>). La chasse à l'original exercée est une forme de chasse contingentée, un peu à l'image de celle des réserves fauniques, puisque l'accès y est contrôlé. De plus, chaque club est limité dans le nombre d'originaux pouvant être prélevés, un nombre qui est inférieur à ce que prévoient les règlements de chasse du Québec. Par conséquent, il n'est pas étonnant de constater que le secteur Centre supporte, et de loin, la plus forte densité d'originaux de la zone 27. Le nombre d'originaux/10 km<sup>2</sup> d'habitat est évalué à 12,7 ± 3,0 avec une précision de ±24 %. À rappeler que l'inventaire d'originaux sur les terres de la SB a estimé la densité à 15,3 ± 10 %. Cette chasse, en partie contingentée, a aussi des répercussions sur le rapport des sexes qui est le mieux balancé de la zone avec près de 30 % de mâles chez les adultes en hiver et 41 % avant le prélèvement par la chasse. Le secteur affiche toutefois une productivité comparable aux valeurs moyennes de la zone avec une proportion de 43 faons/100 femelles en hiver et de 45 avant chasse.

Le taux d'exploitation des mâles en 2012 (39,5 %) de même que le taux d'exploitation corrigé (35 %) sont nettement inférieurs aux valeurs observées ailleurs. L'ensemble de la population aurait été exploité à 14 % en 2012, tandis que le taux d'exploitation corrigé est de 15 %, des valeurs qui ne sont pas de nature à freiner l'augmentation de population de ce secteur. Selon les estimations, l'accroissement apparent, c'est-à-dire sans considérer la mortalité naturelle, serait de l'ordre de 9,0 % entre 2012 et 2013 (annexe 1).

#### **4.2.3 Situation dans le secteur de Charlevoix**

Dans le secteur de Charlevoix, l'original occupe une superficie d'habitat de 3 051 km<sup>2</sup>. En tout, 18,9 parcelles ont été inventoriées dans ce secteur, soit trois de strate faible (16 %), sept de strate moyenne (24 %) et 8,9 de strate forte (100 %); le taux de sondage de l'ensemble du secteur est de 34 % (tableau 9). La densité a été estimée à 7,7 ± 1,7 originaux/10 km<sup>2</sup> d'habitat, soit une précision de ±23 %.

Le pourcentage de mâles chez les adultes à l'hiver est de 24 %, ce qui est semblable à ce qu'on retrouve dans l'ensemble de la zone. Avant la chasse, le pourcentage atteint toutefois près de 40 %, ce qui est supérieur à la proportion de 37 % observée dans la zone. Le secteur de Charlevoix affiche la meilleure productivité de la zone avec une proportion de près de 47 faons/100 femelles en hiver et

de 49 avant chasse. Le rapport des sexes de même que la productivité peuvent être qualifiés de très bons dans Charlevoix.

Les taux d'exploitation paraissent plus élevés que dans les autres secteurs, mais pas suffisamment pour freiner la croissance du cheptel. L'accroissement apparent serait de l'ordre de 6,5 % entre 2012 et 2013 (annexe 1).

#### **4.2.4 Interprétation des résultats par secteur**

La majorité des résultats présentés dans ce document sont accompagnés d'un intervalle de confiance et ce dernier est plus élevé lorsqu'on segmente les résultats de la zone par secteur. Par exemple, la densité d'orignaux dans la région de Portneuf est estimée à  $6,4 \pm 21$  %. Concrètement, il est possible d'affirmer à 90 % que la densité d'orignaux dans Portneuf se situe entre 5,06 et 7,68 orignaux/10 km<sup>2</sup> d'habitat. Toutefois, plusieurs éléments portent à croire que la densité d'orignaux dans Portneuf serait surestimée.

L'examen de la distribution de la récolte dans la zone 27 démontre que la densité de récolte est plus élevée dans le secteur Centre, suivi du secteur de Charlevoix et, enfin, celui de Portneuf. Cette observation devrait être valable même à l'intérieur d'une strate. Par exemple, la strate moyenne de la zone regroupait les parcelles dont la densité de récolte 2008-2011 se situait entre 4,5 et 10 orignaux/10 km<sup>2</sup>. Or, la compilation de l'ensemble des parcelles de strate moyenne dans le secteur de Portneuf et dans celui de Charlevoix indique que la densité de récolte dans la strate moyenne atteint respectivement 6,4 et 7,3 orignaux/10 km<sup>2</sup>, une différence de 14 % en faveur du secteur de Charlevoix. En raison de ce constat, une densité d'orignaux plus élevée était attendue dans la strate moyenne du secteur de Charlevoix. Or, les résultats sont à l'inverse de cette anticipation avec des densités respectives de 7,4 et 6,8 orignaux/10 km<sup>2</sup>. La densité de la strate moyenne est de 8 % plus élevée dans Portneuf.

La comparaison des taux d'exploitation par secteur est un autre élément qui laisse supposer une possible surestimation de la densité d'orignaux dans le secteur de Portneuf. En sachant que la pression de chasse à l'original est élevée dans ce secteur, il est surprenant de constater que les taux d'exploitation corrigés y soient inférieurs à ceux qui ont été mesurés dans le secteur de Charlevoix (annexe 2). De plus, en considérant qu'à l'hiver 2013 il n'y avait plus que 16,9 % de mâles chez les adultes dans le secteur de Portneuf, comparativement à 24,1 % dans celui de Charlevoix, il est plausible de croire que les mâles sont davantage exploités dans le secteur de Portneuf que ce que les résultats indiquent. Il est aussi étonnant que les taux d'exploitation totaux soient pratiquement identiques dans le secteur de Portneuf et dans celui du Centre, soit un secteur où la pression de chasse est inférieure.

## **5 CONCLUSION**

L'objectif du plan de gestion 2012-2019 pour la zone 27 vise à stabiliser la population. Toujours selon le plan de gestion, « la densité d'orignaux recherchée pour la zone 27 devrait se situer entre 5 et 10 orignaux/10 km<sup>2</sup> et sera fonction des résultats du prochain inventaire. Elle ne devra, toutefois, pas dépasser 10 orignaux/10 km<sup>2</sup> ».

Cet inventaire aérien révèle que la population d'orignaux de la zone 27 s'est accrue de façon marquée depuis l'inventaire réalisé en 2000 et qu'elle ne montre pas de signe de stabilisation. Cette augmentation est le résultat d'une meilleure protection des femelles adultes, amorcée en 1995. Ainsi, si la croissance mesurée entre les deux derniers inventaires se maintient, la densité atteindrait 10 orignaux/10 km<sup>2</sup> d'ici deux ans, soit en 2015. Finalement, les trois secteurs de la zone 27 affichent des niveaux de population bien différents, ce qui milite pour la recherche de modifications réglementaires appliquées au contexte biogéographique de chacun de ces secteurs. Par ailleurs, le segment femelle devra être visé pour atteindre l'objectif du plan de gestion 2012-2019.



## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BANVILLE, D. 2004. *Inventaire aérien de l'orignal dans la région administrative de la Capitale-Nationale à l'hiver 2000*. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction régionale de la Capitale-Nationale, 13 p.
- COURTOIS, R. 1991. *Normes régissant les travaux d'inventaires aériens de l'orignal*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction de la gestion des espèces et des habitats, Service de la faune terrestre, 24 p.
- COURTOIS, R., Y. LEBLANC et D. COUPLÉE. 1990. *Programmes dBASE et SAS pour l'analyse des données d'inventaires aériens d'originaux: guide d'utilisation du logiciel INVENT.ORI*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction de la gestion des espèces et des habitats, 26 p.
- CRÉTE, M., et Claude DUSSAULT. 1986. *Interprétation des statistiques de chasse de l'orignal*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction de la faune terrestre, 27 p.
- CRÉTE, M., L.-P. RIVEST, H. JOLICOEUR, J.-M. BRASSARD ET F. MESSSIER. 1986. « Predicting and correcting helicopter counts of moose with observations made from fixed-wing aircraft in southern Québec », *J. of Applied Ecol.*, 23 : 751-761.
- LANGÉVIN, B., et H. BASTIEN. *Inventaire aérien de l'orignal sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré à l'hiver 2013*, Québec, ministère des Ressources naturelles, 2013, 16 p.
- LAURIAN, C., J. OUELLET, R. COURTOIS, L. BRETON et S. ST-ONGE. 2000. « Effets of intensive harvesting on moose reproduction », *J. of Applied Ecol.*, 37 : 515-531.
- LEBLANC, Y., D. COUPLÉE et R. COURTOIS. 1996. *Programmes dBASE et SAS pour l'analyse des données d'inventaires aériens d'originaux: guide d'utilisation du logiciel INVENT.ORI version 4.0*. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. Direction de la faune et des habitats, Service de la faune terrestre, 29 p.
- PARÉ, M. 1994. *Inventaire aérien de l'orignal dans la zone de chasse 12 en janvier 1993*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, 29 p.

## TABLEAUX

**Tableau 1. Conditions prévalant lors de l'inventaire aérien de l'original dans la zone de chasse 27 à l'hiver 2013**

---

**Dates de l'inventaire :**

Début :	21 janvier 2013
Fin :	17 février 2013
Durée (nombre de jours de vol) :	11
Nombre de jours au sol :	17
Nombre de jours d'affrètement :	28

**Aéronefs utilisés :** 2 hélicoptères, soit Astar 350 B2 et Bell 407 (Panorama hélicoptères)

Épaisseurs de neige au sol (cm) :	Minimum	Maximum	Moyenne
Charlevoix (21 au 27 janvier)	50	90	75
Portneuf (10 au 17 février)	40	52	46

**Texture de la neige :** 100 % poudreuse avec une mince croûte qui n'affecte pas l'original

**Temps moyen depuis la dernière chute de neige :** 2,9 jours

**Présence de croûte (%) :** 0

**Ensoleillement (%) :** 87

**Vent :** Fort : 5 %      Moyen : 20 %      Faible : 75 %

**Durée de survol :**

	Heures
Transit	19,9
Vol (phases 1 et 2)*	79,6
Total	99,5

**Altitude (m) :** 110

**Vitesse (km/h) :** 120 - 160

---

\* Phase 1 : Cartographie des ravages  
Phase 2 : Dénombrement des orignaux et sexage

**Tableau 2. Ressources humaines et matérielles investies pour l'inventaire aérien de l'original dans la zone de chasse 27 à l'hiver 2013<sup>1</sup>**

**Ressources humaines**

Planification de l'inventaire et rédaction du rapport (J-P)	75
Inventaire	
Nombre de personnes	6
Nombre de jours-personnes	72
Nombre de parcelles	43
J-P/parcelle	3,4

**Ressources financières**

	Inventaire	
	Nombre d'heures <sup>b</sup>	Coût (\$)
Positionnement	--	--
Minimum garanti	--	--
Inventaire :		
<i>Transit</i>	19,9	18 204
<i>Survol</i>	79,6	72 818
<i>Carburant pompe et bris d'hélicoptères</i>		12 682
<i>Carburant barils</i>		11 405
<i>Transport barils</i>		983
<i>Frais d'atterrissage</i>		1 050
<i>Administration (aéronolisement)</i>		6 222
<i>Frais de voyage</i>		11 494 <sup>a</sup>
<i>Surtemps</i>		10 553
<i>Autres frais (stationnement, déneigement)</i>		700
<b>Total</b>	<b>99,5</b>	<b>146 111<sup>c</sup></b>
<b>Total/parcelle</b>	<b>2,3</b>	<b>3 398</b>

1. Excluant les ressources humaines et financières investies lors de l'inventaire de la Seigneurie de Beaupré.

a. Comprend 4 808 \$ pour couvrir les frais d'hébergement des pilotes.

b. Tarif horaire de 795 \$ + carburant.

c. En déduisant 1 168 \$ d'hébergement attribués par erreur au budget de la zone 27.

**Tableau 3. Caractéristiques de l'inventaire et estimation de la densité d'originaux dans la zone de chasse 27 à l'hiver 2013****Caractéristiques de l'inventaire et résultats globaux**

Date de l'inventaire	21 janvier au 17 février 2013
Méthode d'échantillonnage	Aléatoire stratifié (strate faible et strate moyenne) Couverture totale (strate forte)
Taux de visibilité	0,80
Superficie totale du secteur inventorié (km <sup>2</sup> )	9 616
Population totale de la zone de chasse	7 400 ± 730
Densité corrigée (originaux/10 km <sup>2</sup> )	7,69 ± 0,76
Erreur relative (%)	9,8
Superficie d'habitat dans la zone (km <sup>2</sup> )	8 615
Originaux/10 km <sup>2</sup> d'habitat	8,59 ± 0,85

**Résultats par strate**

Strate	Secteur	Superficie (km <sup>2</sup> )	Nombre total de parcelles <sup>a</sup>	Nombre de parcelles inventoriées	Taux de sondage (%)	Densité estimée <sup>b</sup> (orig./10 km <sup>2</sup> ± IC <sup>c</sup> )
Nulle		824	13,8	0	0	0
Faible		3 477	58,1	8	14	3,45 ± 1,53
Moyenne		3 207	53,6	14	26	6,97 ± 1,62
Forte	Portneuf	257	4,3	4,3	100	11,51 ± 1,59
	Centre	547	9,1	9,1	100	7,87 ± 2,33
	Charlevoix	535	8,9	8,9	100	10,72 ± 1,93
	Séminaire	1 593	26,6	26,6	100	15,33 ± 1,60
	<b>Total</b>	2 931	48,9	48,9	100	12,83 ± 1,04
<b>Total zone</b>		<b>9 616<sup>d</sup></b>	<b>160,6<sup>d</sup></b>	<b>70,9</b>	<b>44<sup>d</sup></b>	<b>8,59 ± 0,85</b>

a. Superficie totale divisée par 59,8 km<sup>2</sup>, soit la superficie d'une parcelle dessinée par ArcGis.

b. Par superficie d'habitat.

c. Intervalle de confiance ( $\alpha = 0,10$ ).

d. Excluant la strate nulle.

**Tableau 4. Structure de la population observée au cours de l'inventaire aérien de l'original à l'hiver 2013 et comparaison avec l'inventaire de l'hiver 2000**

Année d'inventaire	Orignaux/100 femelles		Pourcentage de mâles chez les adultes	Pourcentage dans la population $\pm$ IC <sup>a</sup>		
	Mâles	Faons		Mâles	Femelles	Faons
2000	54,1 $\pm$ 8,6	56,3 $\pm$ 6,4	35,1 $\pm$ 3,6	25,7 $\pm$ 3,3	47,5 $\pm$ 2,2	26,8 $\pm$ 2,7
2013	31,8 $\pm$ 3,8	42,2 $\pm$ 4,8	24,1 $\pm$ 2,2	18,3 $\pm$ 1,8	57,4 $\pm$ 2,1	24,3 $\pm$ 2,1

a. Intervalle de confiance ( $\alpha=0,10$ ).

**Tableau 5. Effectifs des catégories d'âge et de sexe lors des automnes précédant les inventaires aériens de la zone de chasse 27**

Sexe et âge	Automne 1999	Automne 2012	Différence (%)
Mâles adultes	1 007	2 527	+ 151
Femelles adultes	1 464	4 296	+ 193
Jeunes	858	1 909	+ 122
Total	3 329	8 732	+ 162
Densité avant chasse (orig./10 km <sup>2</sup> d'habitat)	3,6	10,1	+ 181

**Tableau 6. Caractéristiques de la population d'originaux dans la zone de chasse 27 à l'automne 2012 et comparaison avec celles de l'automne 1999**

Année	Population avant la chasse	Mâles/100 femelles	Faons/100 femelles	Pourcentage de mâles chez les adultes
Automne 1999	3 329	68,8	58,6	40,8
Automne 2012	8 732	58,8	44,4	37,0

**Tableau 7. Estimation du taux d'exploitation par la chasse de la population d'originaux de la zone de chasse 27 à l'automne 2012**

Catégorie	Population à l'hiver 2013	Récolte sportive moyenne 2012	Population à l'automne	Taux d'exploitation (%)
Mâles	1 354	1 173	2 527	46,4
Femelles	4 248	48	4 296	1,1
Faons	1 798	111	1 909	5,8
Total	7 400	1 332	8 732	15,3

Note : Accroissement apparent (s'il n'y avait aucune mortalité naturelle)  
 $(100 - \text{taux d'exploitation}) / (100 - \% \text{ faons à l'automne}) = 1,085$ , soit 8,5 %

**Tableau 8. Estimation du taux d'exploitation corrigé (récolte moyenne 2011-2012)**

Catégorie	Population à l'hiver 2013	Récolte sportive moyenne 2011-2012	Population à l'automne	Taux d'exploitation (%)
Mâles	1 354	1 016	2 370	42,9
Femelles	4 248	355	4 603	7,7
Faons	1 798	124	1 922	6,4
<b>Total</b>	<b>7 400</b>	<b>1 495</b>	<b>8 895</b>	<b>16,8</b>

Note : Accroissement apparent (s'il n'y avait aucune mortalité naturelle)  
 $(100 - \text{taux d'exploitation}) / (100 - \% \text{ faons à l'automne}) = 1,061$ , soit 6,1 %

**Tableau 9. Taux de sondage et densité d'orignaux dans différents territoires de la zone de chasse 27**

Secteur	Strate	Nombre total de parcelles	Nombre de parcelles inventoriées	Taux de sondage (%)	Densité estimée <sup>a</sup> (orig./10 km <sup>2</sup> ± IC <sup>b</sup> )
<b>Portneuf</b> (ouest route 175)	Faible	33,3	5	15	3,0 ± 2,4
	Moyenne	20,7	7	34	7,4 ± 1,6
	Forte	4,3	4,3	100	11,5 ± 1,6
	<b>Total</b>	<b>58,3</b>	<b>16,3</b>	<b>28</b>	<b>6,4 ± 1,3</b>
<b>Centre<sup>c</sup></b> (entre routes 175 et 381)	Faible	6,5	0	0	3,5 ± 1,5
	Moyenne	4,1	0	0	7,0 ± 1,6
	Forte	9,1	9,1	100	7,9 ± 2,3
	Séminaire	26,6	26,6	100	15,3 ± 1,6
	<b>Total</b>	<b>46,3</b>	<b>35,7</b>	<b>77</b>	<b>12,7 ± 3,0</b>
<b>Charlevoix</b> (est route 381)	Faible	18,3	3	16	3,7 ± 3,0
	Moyenne	28,8	7	24	6,8 ± 3,2
	Forte	8,9	8,9	100	10,7 ± 1,9
	<b>Total</b>	<b>56,0</b>	<b>18,9</b>	<b>34</b>	<b>7,7 ± 1,7</b>
<b>Total zone excluant la SB</b>		<b>134,0</b>	<b>44,3</b>	<b>33</b>	<b>7,1 ± 1,0</b>
<b>Total zone avec la SB</b>		<b>160,6</b>	<b>70,9</b>	<b>44</b>	<b>8,6 ± 0,8</b>

a. Par superficie d'habitat.

b. Intervalle de confiance ( $\alpha = 0,10$ ).

c. Les densités moyennes obtenues pour la zone ont été utilisées pour la strate faible et la strate moyenne du secteur Centre.

**Tableau 10. Structure de la population observée au cours de l'inventaire aérien de l'original à l'hiver 2013 dans différents territoires de la zone de chasse 27**

Année d'inventaire	Orignaux/100 femelles		Pourcentage de mâles chez les adultes	Pourcentage dans la population $\pm$ IC <sup>a</sup>		
	Mâles	Faons		Mâles	Femelles	Faons
Portneuf	20,4 $\pm$ 3,9	38,2 $\pm$ 6,4	16,9 $\pm$ 2,6	12,9 $\pm$ 2,3	63,0 $\pm$ 2,4	24,1 $\pm$ 3,3
Centre	42,4 $\pm$ 7,2	43,3 $\pm$ 7,6	29,8 $\pm$ 3,5	22,8 $\pm$ 3,2	53,9 $\pm$ 2,8	23,3 $\pm$ 3,3
Charlevoix	31,8 $\pm$ 7,4	46,9 $\pm$ 7,9	24,1 $\pm$ 4,2	17,8 $\pm$ 3,3	55,9 $\pm$ 3,8	26,3 $\pm$ 3,1
Zone 27	31,8 $\pm$ 3,8	42,2 $\pm$ 4,8	24,1 $\pm$ 2,2	18,3 $\pm$ 1,8	57,4 $\pm$ 2,1	24,3 $\pm$ 2,1

a. Intervalle de confiance ( $\alpha=0,10$ ).

**Tableau 11. Caractéristiques de la population d'originaux dans différents territoires de la zone de chasse 27 à l'automne 2012 (avant chasse)**

Secteur	Population avant la chasse	Faons/100 femelles	Mâles/100 femelles	Pourcentage de mâles chez les adultes
Portneuf	2 334	40,5	39,1	28,0
Centre	3 544	45,4	69,9	41,2
Charlevoix	2 857	49,2	66,3	39,9
Zone 27	8 732	44,4	58,8	37,0

## ANNEXES

## Annexe 1. Estimation du taux d'exploitation de l'original dans différents territoires de la zone de chasse 27 à l'automne 2012

<b>A) Secteur de Portneuf (territoire à l'ouest de la route 175)</b> Superficie totale = 3 489 km <sup>2</sup> ; superficie d'habitat = 3 158 km <sup>2</sup>				
<b>Catégorie</b>	<b>Population à l'hiver</b>	<b>Récolte sportive 2012</b>	<b>Population à l'automne</b>	<b>Taux d'exploitation (%)</b>
Mâles	259	249	508	49,0
Femelles	1 267	33	1 300	2,5
Faons	485	41	526	7,8
<b>Total</b>	<b>2 011</b>	<b>323</b>	<b>2 334</b>	<b>13,8</b>
<b>Note :</b> Accroissement apparent (s'il n'y avait aucune mortalité naturelle) (100 – taux d'exploitation)/(100 – % faons à l'automne) = 1 112, soit 11,2 %				
<b>B) Secteur Centre (SB et territoire entre les routes 175 et 381)</b> Superficie totale = 2 778 km <sup>2</sup> ; superficie d'habitat = 2 407 km <sup>2</sup>				
Mâles	696	455	1 151	39,5
Femelles	1 646	0	1 646	0
Faons	711	36	747	4,8
<b>Total</b>	<b>3 053</b>	<b>491</b>	<b>3 544</b>	<b>13,9</b>
<b>Note :</b> Accroissement apparent (s'il n'y avait aucune mortalité naturelle) (100 – taux d'exploitation)/(100 – % faons à l'automne) = 1 090, soit 9,0 %				
<b>C) Secteur de Charlevoix (territoire à l'est de la route)</b> Superficie totale = 3 348 km <sup>2</sup> ; superficie d'habitat = 3 051 km <sup>2</sup>				
Mâles	418	461	879	52,4
Femelles	1312	14	1 326	1,0
Faons	618	34	652	5,2
<b>Total</b>	<b>2 348</b>	<b>509</b>	<b>2 857</b>	<b>17,8</b>
<b>Note :</b> Accroissement apparent (s'il n'y avait aucune mortalité naturelle) (100 – taux d'exploitation)/(100 – % faons à l'automne) = 1 065, soit 6,5 %				



**Annexe 2. Estimation du taux d'exploitation corrigé (récolte moyenne 2011-2012) de l'original dans différents territoires de la zone de chasse 27**

<b>A) Secteur de Portneuf (territoire à l'ouest de la route 175)</b> Superficie totale = 3 489 km <sup>2</sup> ; superficie d'habitat = 3 158 km <sup>2</sup>				
<b>Catégorie</b>	<b>Population à l'hiver</b>	<b>Récolte sportive moy. 2011-2012</b>	<b>Population à l'automne</b>	<b>Taux d'exploitation (%)</b>
Mâles	259	242	501	48,3
Femelles	1 267	82	1 349	6,1
Faons	485	40	525	7,6
<b>Total</b>	<b>2 011</b>	<b>364</b>	<b>2 375</b>	<b>15,3</b>
<b>Note :</b> Accroissement apparent (s'il n'y avait aucune mortalité naturelle) (100 – taux d'exploitation)/(100 – % faons à l'automne) = 1 087, soit 8,7 %				
<b>B) Secteur Centre (SB et territoire entre les routes 175 et 381)</b> Superficie totale = 2 778 km <sup>2</sup> ; superficie d'habitat = 2 407 km <sup>2</sup>				
Mâles	696	368	1 064	34,6
Femelles	1 646	128	1 774	7,2
Faons	711	44	755	5,8
<b>Total</b>	<b>3 053</b>	<b>540</b>	<b>3 593</b>	<b>15,0</b>
<b>Note :</b> Accroissement apparent (s'il n'y avait aucune mortalité naturelle) (100 – taux d'exploitation)/(100 – % faons à l'automne) = 1 076, soit 7,6 %				
<b>C) Secteur de Charlevoix (territoire à l'est de la route 381)</b> Superficie totale = 3 348 km <sup>2</sup> ; superficie d'habitat = 3 051 km <sup>2</sup>				
Mâles	418	402	820	49,0
Femelles	1312	144	1 456	9,9
Faons	618	39	657	5,9
<b>Total</b>	<b>2 348</b>	<b>585</b>	<b>2 933</b>	<b>19,9</b>
<b>Note :</b> Accroissement apparent (s'il n'y avait aucune mortalité naturelle) (100 – taux d'exploitation)/(100 – % faons à l'automne) = 1 032, soit 3,2 %				

**DESTINATAIRE :** M. Denis Talbot, directeur p. i.  
Direction générale de l'évaluation  
environnementale et stratégique  
Direction des projets terrestres

**DATE :** Le 8 août 2014

**OBJET :** 2<sup>e</sup> avis relatif à la recevabilité du projet de « Poste de Baie  
Saint-Paul à 315-25 kV » — Volet milieux humides

**N<sup>os</sup> DOSSIERS :** SCW-786594; V/R 3211-11-111; N/R 5145-04-18 [021]

---

La présente donne suite à votre demande datée du 17 juillet 2014 pour le projet susmentionné. Elle porte sur la recevabilité du projet quant au volet « milieux humides ».

La Direction de l'écologie et de la conservation (DEC) a pris connaissance du document répondant aux questions et commentaires qui ont été adressés à l'initiateur du projet. Globalement, ces réponses sont adéquates. Cependant, certaines d'entre elles soulèvent quelques interrogations liées aux impacts du projet sur les milieux humides.

### QC-2 et R-2

À la question QC-2, la DEC s'interrogeait sur la date du déboisement, prévu en août 2015. Lorsque l'intégrité de milieux humides est en jeu, il arrive régulièrement que des initiateurs de projet offrent de réaliser des coupes sur sol gelé, afin d'atténuer la perturbation du substrat et des strates végétales non-ligneuses par la machinerie. Interrogé à ce sujet, l'initiateur du projet « Poste de Baie Saint-Paul » répond que les coupes sur sol gelé nécessitent une deuxième visite au printemps pour couper les souches au niveau du sol. Il précise également qu'il est préférable de déboiser à l'automne et de faire les travaux de construction durant l'hiver.

L'étude précise que le déboisement doit être réalisé au mois d'août. Pourtant, une période suffisamment longue à l'automne est disponible pour que les travaux soient réalisés 1) sans couvert neigeux et 2) en-dehors de la saison végétative. L'initiateur du projet fait également valoir son calendrier extrêmement chargé. Au vu de ce calendrier très succinct, présenté à la page 13 de l'étude d'impact, il semble cependant difficile de confirmer cette urgence.

...2

Quoi qu'il en soit, la ligne à 315 kV nécessitant le déboisement n'est pas soumise à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. La démarche en cours ne concerne que la mise en place du poste. Conséquemment, l'autorisation éventuelle du projet par décret ne saurait être affectée par le moment exact des travaux de déboisement. Cependant, la DEC considère qu'un déboisement plus tardif devrait être considéré lorsque l'initiateur du projet entreprendra sa démarche d'autorisation auprès de la direction régionale.

#### QC-16 et R-16

À la question QC-16, la DEC s'interroge sur les modifications à l'écoulement pouvant résulter du déboisement et de la destruction de certaines superficies humides. L'initiateur du projet répond qu'aucune modification hydrologique significative n'est anticipée. À la lecture de l'étude d'impact, il est difficile de confirmer cette réponse de l'initiateur. Certes, les superficies en jeu sont relativement petites, mais l'initiateur du projet semble s'appuyer sur des références dont il fait une interprétation qui n'est pas partagée par la DEC.

Ainsi, à la section 6.4.5 de l'étude d'impact, l'initiateur explique qu'un impact possible du déboisement est d'élever le niveau de la nappe phréatique. Toutefois, selon une citation de Barry et al. (2009), il semble qu'il n'y ait pas de hausse perceptible de la nappe phréatique en deçà d'un déboisement de 20 % de la surface forestière. L'initiateur du projet conclut que le déboisement envisagé dans le cadre du projet (7,5 % des milieux humides) n'aura pas d'impact sur la nappe phréatique.

Cependant, parmi les travaux rassemblés par Barry et al. (2009), aucune étude ne traite d'un déboisement inférieur à 20 %, ce qui n'implique pas qu'un tel déboisement est sans effet. Ces études concernent d'ailleurs la proportion d'un *bassin versant* faisant l'objet de coupes, alors que l'initiateur du projet tire des conclusions à l'échelle du milieu humide.

À la fin des réponses R-16 et R-19, l'initiateur du projet indique la réalisation prochaine d'une étude sur le drainage du site. Cette étude sera nécessaire à l'étape de l'acceptabilité.

Conclusion

En regard des milieux humides, l'étude d'impact est jugée **recevable**. La DEC tient cependant à l'étude sur le drainage du site. Celle-ci sera requise pour juger de l'acceptabilité environnementale du projet cité en objet.

Pour toute information supplémentaire, je vous invite à communiquer avec M. Daniel Lachance au 418 521-3907, poste 4764.

Le chef du Service

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Laniel', written over a horizontal line.

Jean-Pierre Laniel

JPL/DL/jb

**Camirand, Jeanne**

---

**De:** Hébert, Nancy

**Envoyé:** 21 juillet 2014 13:21

**À:** Camirand, Jeanne

**Objet:** 021 - Poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV

Bonjour Jeanne,

tu ne recevras pas d'avis pour les EFMVS pour le dossier mentionné en rubrique car il est recevable et acceptable.

Salutations,

***Nancy Hébert, Biologiste, M.Sc.***

MDDELCC-DEC

Édifice Marie-Guyart, 4e étage, boîte 21

675, boulevard René-Lévesques Est

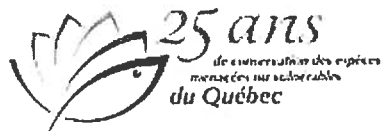
Québec (Québec)

G1R 5V7

Téléphone (418) 521-3907 poste 4416

Télécopieur (418) 646-6169

Courriel: [nancy.hebert@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:nancy.hebert@mddelcc.gouv.qc.ca)



**Camirand, Jeanne**

---

**De:** Annie.Letourneau@mffp.gouv.qc.ca  
**Envoyé:** 30 septembre 2014 14:36  
**À:** Camirand, Jeanne  
**Cc:** Andreanne.Masson@mffp.gouv.qc.ca  
**Objet:** RE: Poste Baie-Saint-Paul / commentaires du MFFP

Bonjour Jeanne,

La réponse d'Hydro-Québec nous convient et la direction régionale de la Faune demeure également disponible pour toute précision relative aux commentaires émis. Mme Masson peut être jointe au 418 627-8690, poste 5753.

Aussi, merci effectivement de nous faire suivre les résultats de la pêche que vous transmettra Hydro-Québec.

Salutations cordiales,

**Annie Létourneau**

Direction de la planification et de la coordination Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
627-6256 p. 3119  
[annie.letourneau@mffp.gouv.qc.ca](mailto:annie.letourneau@mffp.gouv.qc.ca)  
Je suis ÉCOresponsable!

**De :** Jeanne.Camirand@mddelcc.gouv.qc.ca [mailto:Jeanne.Camirand@mddelcc.gouv.qc.ca]  
**Envoyé :** 29 septembre 2014 13:08  
**À :** Létourneau, Annie (DPC)  
**Cc :** Masson, Andréanne (DGF-03)  
**Objet :** TR : Poste Baie-Saint-Paul / commentaires du MFFP

Bonjour Annie,

Voici la réponse d'Hydro-Québec concernant vos commentaires du 25 septembre.  
Je vous appelle dans la journée pour en discuter.

Merci,

**Jeanne Camirand, B.Sc. agronomie | Chargée de projets**  
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 675 boul. René-Lévesque, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7  
418.521.3933 poste 7671  
[jeanne.camirand@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:jeanne.camirand@mddelcc.gouv.qc.ca)

-----Message d'origine-----

**De :** "Pageot, Hervé" [mailto:pageot.herve@hydro.qc.ca]  
**Envoyé :** 29 septembre 2014 12:02  
**À :** Camirand, Jeanne  
**Objet :** Poste Baie-Saint-Paul / commentaires du MFFP

Bonjour Jeanne,

voici le libellé de la réponse au commentaire du MFFP du 26 septembre dernier :

*Hydro-Québec prend bonne note des commentaires transmis le 26 septembre 2014 concernant la bonne pratique du MFFP. Hydro-Québec confirme qu'elle a bien procédé à la pêche expérimentale entre le 15 et le 19 septembre tel que convenu avec le MFFP et conformément au permis délivré par le MFFP le 8 septembre 2014. Les résultats de la pêche seront transmis à la Direction des évaluations environnementales dès que le rapport sera complété. Par la suite, Hydro-Québec sera disponible pour continuer à échanger avec le MFFP sur les commentaires transmis.*

Salutations.

**Hervé Pageot**

Conseiller autorisations gouvernementales  
Hydro-Québec Équipement et services partagés  
855, rue Ste-Catherine Est, 4e étage  
Montréal (Québec) H2L 4P5  
T : 514-840-3000 poste 5529  
F : 514-840-5825  
C : [pageot.herve@hydro.qc.ca](mailto:pageot.herve@hydro.qc.ca)

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ** CETTE COMMUNICATION EST CONFIDENTIELLE ET NE S'ADRESSE QU'À L'USAGE EXCLUSIF DES DESTINATAIRES INDICÉS CI-DESSUS. SI VOUS N'ÊTES PAS UN DESTINATAIRE INDICÉ, VEUILLEZ EN AVERTIR L'EXPÉDITEUR. TOUTE AUTRE DIFFUSION DE CETTE COMMUNICATION EST INTERDITE.

**Camirand, Jeanne**

---

**De:** Annie.Letourneau@mffp.gouv.qc.ca  
**Envoyé:** 25 septembre 2014 16:11  
**À:** Camirand, Jeanne  
**Cc:** Andreanne.Masson@mffp.gouv.qc.ca; Jean-Francois.Bergeron@mffp.gouv.qc.ca  
**Objet:** RE: Poste Baie-Saint-Paul

Bonjour Mme Camirand,

La réponse d'Hydro-Québec pourra être recevable dans la mesure où elle prendra en compte les éléments en rouge ci-après :

R-3

Dans le cadre de projets antérieurs, Hydro-Québec a procédé à des pêches expérimentales en dehors de la période du 15 juin au 15 septembre, puisque le ministère n'indiquait pas de restriction à cet effet. **Commentaire MFFP :** Bien qu'aucun règlement ne précise cette restriction, il s'agit d'une bonne pratique reconnue et appliquée dans le milieu depuis plusieurs années. La raison pour laquelle Hydro-Québec souhaitait faire les pêches après le 15 septembre était d'attendre que les géniteurs aient commencé à se regrouper sur les aires de frai. En période estivale, il est souvent difficile de déterminer la présence de poissons ou d'habitat dans ce genre de petit cours d'eau intermittent à cause du manque d'eau (étiage d'été). Si on attend les périodes un peu plus pluvieuses de la fin de l'été ou du début de l'automne, il est plus facile de vérifier si les conditions hydrologiques du cours d'eau permettent effectivement la fraye de l'omble et d'observer les regroupements de géniteurs sur les aires de frai. **Commentaire MFFP :** Afin de réaliser une bonne caractérisation de l'habitat du poisson, il n'est pas nécessaire d'attendre les rassemblements de géniteurs. L'habitat du poisson ne se définit pas seulement aux aires de fraie et d'alevinage. Il est certain que dès que du poisson se retrouve dans un cours d'eau, celui-ci est considéré comme habitat du poisson; mais en absence de détection visuelle de poisson de toute taille, seule la pêche électrique, dans une période non dommageable pour les géniteurs et la fraie en cours, permet de caractériser le milieu. De plus, une frayère potentielle, c'est-à-dire une frayère qui correspond aux critères sans qu'il y ait observation de géniteurs sur celle-ci, a le même niveau de protection qu'une frayère confirmée. Selon les conditions hydrologiques, un site de fraie peut être plus ou moins utilisé d'une année à l'autre. La DGF 03-12 tient aussi à rappeler que l'observation des rassemblements de géniteurs se fait sans l'aide de la pêche électrique, mais cela peut demander de nombreuses visites sur les sites potentiels pour arriver à observer une utilisation par des géniteurs. Par ailleurs, les périodes d'étiage étant très variables année après année, il serait hasardeux de mentionner que les cours d'eau intermittents sont à sec avant le 15 septembre et après le 15 juin. Ainsi, une bonne planification des travaux permettrait de réaliser les pêches en dehors des périodes de restriction, sans égard à la disponibilité du consultant. Suite à la demande du ministère et considérant les disponibilités du consultant pour réaliser les pêches expérimentales, il a été convenu avec le MFFP que la période de pêche pourrait être réalisée après le 15 septembre et un permis a été délivré par le MFFP pour réaliser les pêches expérimentales entre le 8 septembre et le 8 octobre 2014.

En espérant le tout à votre convenance,

**Annie Létourneau**

Direction de la planification et de la coordination Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

627-6256 p. 3119

[annie.letourneau@mffp.gouv.qc.ca](mailto:annie.letourneau@mffp.gouv.qc.ca)

Je suis ÉCOresponsable!



De : Jeanne.Camirand@mddelcc.gouv.qc.ca [mailto:Jeanne.Camirand@mddelcc.gouv.qc.ca]

Envoyé : 18 septembre 2014 15:13

À : Létourneau, Annie (DPC)

Objet : Poste Baie-Saint-Paul

Bonjour Annie,

Pouvez-vous me confirmer que la réponse de Hydro-Québec concernant la pêche est recevable?

QC-3

À la QC-23, l'initiateur précise qu'il réalisera une caractérisation dans le cours d'eau intermittent présent dans le MH-18 en procédant à une pêche qu'il compte effectuer après le 15 septembre. Or, tel qu'indiqué dans la question, il y aurait lieu de rappeler à l'initiateur que la période de restriction de l'omble de fontaine s'échelonne du 15 septembre au 15 juin, et ce, afin de protéger les périodes de fraie, d'incubation des oeufs et d'alevinage de cette espèce. Bien que les pêches expérimentales ne risquent pas d'émettre de particules fines dans l'eau, la pêche expérimentale électrique nuit grandement aux oeufs et aux alevins de poissons. Par conséquent, l'initiateur devra réaliser les pêches expérimentales entre le 15 juin et le 15 septembre.

R-3

Dans le cadre de projets antérieurs, Hydro-Québec a procédé à des pêches expérimentales en dehors de la période du 15 juin au 15 septembre, puisque le ministère n'indiquait pas de restriction à cet effet. La raison pour laquelle Hydro-Québec souhaitait faire les pêches après le 15 septembre était d'attendre que les géniteurs aient commencé à se regrouper sur les aires de frai. En période estivale, il est souvent difficile de déterminer la présence de poissons ou d'habitat dans ce genre de petit cours d'eau intermittent à cause du manque d'eau (étiage d'été). Si on attend les périodes un peu plus pluvieuses de la fin de l'été ou du début de l'automne, il est plus facile de vérifier si les conditions hydrologiques du cours d'eau permettent effectivement la fraye de l'omble et d'observer les regroupements de géniteurs sur les aires de frai. Suite à la demande du ministère et considérant les disponibilités du consultant pour réaliser les pêches expérimentales, il a été convenu avec le MFFP que la période de pêche pourrait être réalisée après le 15 septembre et un permis a été délivré par le MFFP pour réaliser les pêches expérimentales entre le 8 septembre et le 8 octobre 2014.

Merci,

**Jeanne Camirand, B.Sc. agronomie | Chargée de projets**  
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 675 boul. René-Lévesque, 6e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7  
418.521.3933 poste 7671  
[jeanne.camirand@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:jeanne.camirand@mddelcc.gouv.qc.ca)

**Camirand, Jeanne**

---

**De:** Marachtho, Mudzo [Mudzo.Marachtho@mtq.gouv.qc.ca]

**Envoyé:** 12 septembre 2014 10:25

**À:** Camirand, Jeanne

**Cc:** Ringuette, Richard

**Objet:** Poste Baie-Saint-Paul

Bonjour Madame Camirand,

La réponse R-4 de l'initiateur du projet en titre à la question QC-4 formulé par le MTQ et repris dans votre courriel ci-dessous est **satisfaisante et recevable** pour le ministère des Transports du Québec.

Meilleures salutations !

**Mudzo M. Marachtho (M. ATDR)**  
**Analyste en transport et chargée de projets**

Ministère des Transports du Québec  
Direction de la Capitale-Nationale  
Service des inventaires et du Plan  
475, Boul. de l'Atrium, 4e étage  
Québec (Québec) G1H 7H9  
Tél. 418 380-2003 Poste 2250  
Fax. 418 627-5072  
Courriel : Mudzo.Marachtho@mtq.gouv.qc.ca  
<http://www.mtq.gouv.qc.ca>

Ce courriel est confidentiel et ne s'adresse qu'à son destinataire.  
S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et  
m'en aviser aussitôt. Merci!

---

**De :** Jeanne.Camirand@mddelcc.gouv.qc.ca [mailto:Jeanne.Camirand@mddelcc.gouv.qc.ca]

**Envoyé :** 12 septembre 2014 09:47

**À :** Marachtho, Mudzo

**Objet :** Poste Baie-Saint-Paul

Bonjour Madame Marachtho,

Tel que prévu, je vous consulte à savoir si la réponse de l'initiateur à votre question était recevable:

QC-4 Le Ministère des Transports (MTQ) avait été informé par l'initiateur que les lignes de canalisation pour raccorder l'énergie électrique au réseau de distribution seraient souterraines et qu'elles traverseraient la route nationale 138 au niveau du pont du ruisseau Michel afin d'alimenter les secteurs plus au sud. Il a donc été demandé à l'initiateur de documenter les impacts potentiels du projet sur la route 138 ainsi que sur le pont du ruisseau Michel et de s'engager à demander au MTQ une permission de voirie conformément à l'Entente-Cadre HQ-MTQ. Dans sa réponse à la QC-29, l'initiateur indique que l'installation des lignes de canalisation, afin de raccorder l'énergie électrique au réseau de distribution, ne fait pas partie du présent projet et relève d'Hydro-Québec Distribution.

Par conséquent, le MTQ tient à informer l'initiateur qu'afin de pouvoir réaliser les travaux de canalisation mentionnés au paragraphe précédent, Hydro-Québec Distribution devra demander au MTQ une permission de voirie, et ce, dans le respect de l'Entente-Cadre Hydro-Québec-MTQ. Cette demande devra notamment inclure l'évaluation des impacts de son projet sur la route 138 et sur le pont du ruisseau Michel et, le cas échéant, les mesures d'atténuation appropriées à mettre en œuvre.

R-4 Hydro-Québec prend bonne note du commentaire du MTQ.

Merci de votre collaboration,

**Jeanne Camirand, B.Sc. agronomie | Chargée de projets**  
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 675 boul. René-Lévesque, 6e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7  
418.521.3933 poste 7671  
[jeanne.camirand@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:jeanne.camirand@mddelcc.gouv.qc.ca)

**De:** Joly, Martin

**Envoyé:** 23 octobre 2014 11:16

**À:** Camirand, Jeanne

**Cc:** Lachance, Daniel

**Objet:** 786594 - BDEI 21 - Remplacer deux postes 69-25 kV (Baie-Saint-Paul et Saint-Hilarion) par un seul poste de 315-25 kV

Bonjour Jeanne,

Les réponses de l'initiateur du projet sont satisfaisantes et recevables. Merci de nous informer de la suite.

Sincèrement

*Martin*

**Martin Joly**

M.Sc.a Paysage

Chef d'équipe, Aménagement durable et conventions

Service de l'expertise en biodiversité

---

Direction de l'écologie et de la conservation

**Ministère du Développement durable, de  
l'Environnement, et de la lutte aux changements climatiques**

675 boul. René-Lévesque Est, 4e étage, boîte 21

Québec, (Québec)

G1R 5V7

tel.: (418) 521-3907 poste 4714

fax.: (418) 646-6169

[martin.joly@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:martin.joly@mddelcc.gouv.qc.ca)

*Avant d'imprimer, pensez à l'environnement!*



-----Message d'origine-----

**De :** Camirand, Jeanne

**Envoyé :** 12 septembre 2014 09:54

**À :** Lachance, Daniel

**Objet :** Poste Baie-Saint-Paul

Bonjour Daniel,

Tel que prévu, je vous consulte à savoir si les réponses de l'initiateur à vos questions sont recevables:

QC-1 Dans sa réponse à la QC-2, l'initiateur mentionne qu'il souhaite effectuer le déboisement de l'emprise de la ligne au mois d'août, notamment en raison de son calendrier très chargé. Or, à la vue du calendrier très succinct présenté à la page 1-3 de l'étude d'impact, il semble difficile de confirmer cette urgence.

Dans cette même réponse, l'initiateur justifie également son choix en soulignant que s'il devait déboiser l'emprise durant l'hiver, celui-ci devrait y retourner au printemps pour couper les souches au niveau du sol. La Direction de l'écologie et de la conservation estime pourtant qu'une période suffisamment longue à l'automne est disponible pour que les travaux soient réalisés non seulement en l'absence de neige, mais également en dehors de la saison végétative. Cet avis semble également partagé par l'initiateur.

Ainsi, au regard des éléments cités précédemment, concernant le déboisement dans l'emprise de la ligne à 315 kV, la DEC considère qu'un déboisement plus tardif devrait être planifié lorsque l'initiateur entreprendra sa démarche d'autorisation auprès de la direction régionale.

R-1 Le déboisement du chemin d'accès du poste est actuellement prévu en août 2015 dès la fin de la période de nidification, puisque nous devons assurer l'installation d'un ponceau avant le 15 septembre. Il est impératif de poursuivre les travaux de déboisement permettant l'implantation du poste dès le début de septembre 2015 afin qu'Hydro-Québec entame rapidement les travaux de terrassement de fondations et de la fermeture étanche du bâtiment avant l'hiver 2015-2016. Le déboisement de l'emprise de la ligne sera réalisé consécutivement afin

d'éviter tout coûts associés à une démobilisation et remobilisation de l'équipe de travail. La mise en œuvre des mesures d'atténuation fera en sorte que les impacts des activités de déboisement sur les milieux humides seront mineurs.

## 6. Impacts et mesures d'atténuation

### 6.4.5 Milieux humides

QC-2 À la QC-16, la DEC s'interrogeait sur les modifications à l'écoulement pouvant résulter du déboisement et de la destruction de certaines superficies humides. L'initiateur a répondu qu'aucune modification hydrologique significative n'était anticipée. Or, à la lecture de l'étude d'impact, il est difficile de confirmer cette réponse. Certes, les superficies en jeu sont relativement petites, mais l'initiateur semble s'appuyer sur des références dont l'interprétation n'est pas partagée par la DEC.

En effet, à la section 6.4.5 de l'étude d'impact, l'initiateur explique qu'un impact possible du déboisement est d'élever le niveau de la nappe phréatique. Toutefois, selon une citation de Barry et al. (2009), il semble qu'il n'y ait pas de hausse perceptible de la nappe phréatique en deçà d'un déboisement de 20 % de la surface forestière. L'initiateur conclut donc que le déboisement envisagé dans le cadre du projet (7,5 % des milieux humides) n'aura pas d'impact sur la nappe phréatique. Cependant, parmi les travaux rassemblés par Barry et al. (2009), aucune étude ne traite d'un déboisement inférieur à 20 %, ce qui n'implique pas qu'un tel déboisement soit sans effet. Par ailleurs, ces études concernent la proportion d'un bassin versant faisant l'objet de coupes, alors que l'initiateur du projet tire des conclusions à l'échelle du milieu humide.

Ainsi, la DEC souhaite souligner à l'initiateur que l'étude de drainage mentionnée par ce dernier aux réponses

R-16 et R-19 soit transmise au ministère à l'étape de l'acceptabilité environnementale du projet.

R-2 Hydro-Québec s'engage à transmettre l'étude de drainage au ministère à l'étape de l'acceptabilité environnementale du projet.

merci de votre collaboration,

**Jeanne Camirand, B.Sc. agronomie | Chargée de projets**  
Direction de l'évaluation environnementale des projets  
terrestres  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements  
climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 675 boul. René-Lévesque, 6e étage  
Québec (Québec) G1R 5V7  
418.521.3933 poste 7671  
[jeanne.camirand@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:jeanne.camirand@mddelcc.gouv.qc.ca)

Camirand, Jeanne

---

**De:** Simard, Isabelle  
**Envoyé:** 18 septembre 2014 09:21  
**À:** Camirand, Jeanne  
**Cc:** Hébert, Nancy  
**Objet:** RE : Poste Baie-Saint-Paul  
Bonjour Madame Camirand

La Direction de l'écologie et de la conservation considère que l'étude d'impact du projet de poste Baie-Saint-Paul est recevable. Toutefois, malgré certains engagements pris par l'initiateur, le projet n'est pas acceptable à l'égard de la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes. Des questions supplémentaires et les positions de la DEC vous seront transmis lors de l'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet.

Cordialement,

Isabelle Simard, biologiste Ph.D.  
Coordination espèces floristiques exotiques envahissantes  
Service de l'expertise en biodiversité  
Direction de l'écologie et de la conservation  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7, case 21  
Tél.: (418) 521-3907 poste 4417  
Télec.: (418) 646-6169  
[isabelle.simard@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.simard@mddelcc.gouv.qc.ca)

Sentinelle: contribuez à détecter les espèces exotiques envahissantes  
<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/sentinelle.htm>



-----Message d'origine-----

**De :** Camirand, Jeanne  
**Envoyé :** 8 septembre 2014 09:51  
**À :** Simard, Isabelle  
**Objet :** Poste Baie-Saint-Paul

Bonjour Isabelle,

je te consulte sur le projet de poste Baie-Saint-Paul, pour lequel nous venons de transmettre une 2e série de QC, sans avoir toutefois eu ton avis sur la 1ere série de réponses de leur part. Puisqu'à la 1ere série il y avait quand même un demande de ta part, je me demandais si tu pouvais me dire ce que tu penses de leur réponse que voici:



**QC5** - L'initiateur mentionne qu'aucune espèce exotique envahissante (EEE) n'a été détectée dans les milieux humides inventoriés. Il est toutefois demandé à ce que la détection des EEE prioritaires soit faite également : sur les emplacements projetés du poste et du chemin d'accès; aux points de jonction de la ligne biterne projetée avec les chemins et lignes électriques existants et sur une distance de 100 m de part et d'autre de ces points de jonction; le long des plans d'eau, des cours d'eau et des milieux humides croisés par la ligne biterne projetée, et sur une distance de 100 m de part et d'autre de ces zones sensibles. La liste des EEE prioritaires est en pièce jointe au présent document. La détection devra être faite avant le début des travaux, entre la mi-juillet et la mi-août, lorsque les plantes sont en fleurs et à maturité. Les coordonnées géographiques et l'abondance de ces espèces devront être transmises à la DPÉP.

**R-5** : Le rapport sur la «Caractérisation des milieux humides» du poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV fait état des inventaires de la végétation et de la flore réalisés dans les milieux humides. Des inventaires de la végétation et de la flore ont aussi été réalisés dans les milieux voisins de ces milieux humides, notamment dans le chemin d'accès, le champ agricole actuellement en culture fourragère, les bordures de ce champ, l'emprise de la ligne d'alimentation et l'emprise existante des lignes à 315 kV, en périphérie de la jonction projetée avec la ligne d'alimentation.

Parmi les 125 espèces vasculaires recensées dans la zone d'étude, au moins 18 espèces introduites ont été observées dans l'un ou l'autre de ces milieux non humides. La plupart de ces observations font état d'individus isolés, sauf dans le champ de culture fourragère qui ne contient évidemment que des plantes introduites en grand nombre. Parmi ces plantes, la seule EEE observée dans ce champ est le brome inerme (*Bromus inermis*), manifestement cultivé et possiblement un des cultivars recommandés pour la culture fourragère (CRAAQ, 20131).

Rappelons que, d'une part, la zone d'étude se situe au nord du 47°N, à plus de 300 m d'altitude, à l'extérieur des Basses-Terres du Saint-Laurent. D'autre part, les milieux humides de la zone d'étude sont essentiellement forestiers et occupent des sols sur till glaciaire. Ces observations géographique, topographique et écologique restreignent à 6 espèces, peut-être 7, le nombre des EEE susceptibles d'être observées dans la zone d'étude et ce, en milieu ouvert seulement : brome inerme, chardon des champs (*Cirsium arvense*), gaillet mollugine (*Galium mollugo*), salicaire pourpre (*Lythrum salicaria*), panais sauvage (*Pastinaca sativa*), alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*) et, possiblement, le roseau commun (*Phragmites australis*), dont la présence sur la Côte-Nord est très sporadique et restreinte aux basses altitudes. Les 6 autres espèces sont aussi présentes sur la Côte-Nord, comme l'attestent les spécimens contenus dans les herbiers institutionnels, mais leur probabilité d'occurrence demeure marginale. Ainsi, dans l'étude de la biodiversité des emprises citée plus haut, seul la salicaire pourpre avait été observée dans l'emprise étudiée, à quelques kilomètres au sud-ouest de la zone d'étude : deux individus seulement avaient été recensés. La présence et l'abondance des espèces exotiques envahissantes demeurent étroitement liées à l'intensité des activités humaines. Enfin, si l'une ou l'autre des EEE citées avait été présente en plus du brome inerme, il est probable qu'elle aurait été notée par les biologistes présents.

Concernant la liste des espèces prioritaires, HQ s'oppose au fait d'inventorier et d'appliquer des mesures de contrôle sur des espèces largement répandues au Québec, qui sont implantées depuis le 19<sup>e</sup> siècle ou qui sont disponibles en pépinière. À ce titre, voir la liste commentée ci-dessous.

Nom latin	Nom commun	Commentaires
<i>Acer negundo</i>	érable à Giguère	Cultivé dans certaines pépinières du MRN <a href="http://www.cmr.gouv.qc.ca/forets/serenices/sabancas-peninsules-barthelmeville.htm">http://www.cmr.gouv.qc.ca/forets/serenices/sabancas-peninsules-barthelmeville.htm</a>
<i>Acer platanoides</i>	érable de Norvège	Disponible en pépinière
<i>Aegopodium podagraria</i>	égopode podagraire	Observée au Québec depuis le XVII <sup>e</sup> siècle
<i>Alliaria petiolata</i>	alliaire officinale	Observée au Québec depuis 1895
<i>Angelica sylvestris</i>	angélique sauvage	Disponible en pépinière <a href="http://www.solovivaces.com/categorie-zone-4/">http://www.solovivaces.com/categorie-zone-4/</a>
<i>Anthriscus sylvestris</i>	anthriscue des bois	Observée au Québec depuis 1879
<i>Bromus inermis</i>	brome inerme	Utilisée en agriculture
<i>Butomus umbellatus</i>	butome à ombelle	Observée au Québec depuis 1897
<i>Cardamine pratensis</i>	cardamine des prés	Observée au Québec depuis 1865 Cultivée en herboresterie
<i>Celastrus orbiculatus</i>	célastré asiatique	Disponible en pépinière <a href="http://www.maras-faes.ca/boutique/celastrus-orbiculatus-hermaphrodites/">http://www.maras-faes.ca/boutique/celastrus-orbiculatus-hermaphrodites/</a>
<i>Cirsium arvense</i>	chardon des champs	Observée au Québec depuis le XVIII <sup>e</sup> siècle Largement répandu un peu partout
<i>Cynanchum rossicum</i>	dompte-venin de Russie	
<i>Eriochloa villosa</i>	ériochloé velue	
<i>Euphorbia esula</i>	euphorbe ésule	
<i>Fallopia japonica</i> var. <i>japonica</i>	renouée du Japon	
<i>Fallopia sachalinensis</i>	renouée de Sakhaline	
<i>Fallopia Xbohemica</i>	renouée de Bohême	
<i>Frangula alnus</i>	nerprun bourdaine	
<i>Galium mollugo</i>	gaillet mollugine	
<i>Glyceria maxima</i>	glycérie aquatique	Disponible en pépinière
<i>Heracleum mantegazzianum</i>	berce du Caucase	
<i>Hesperis matronalis</i>	julienne des dames	Disponible en pépinière, observée depuis 1860
<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>	hydrocharide grenouillette	
<i>Impatiens glandulifera</i>	impatiente glanduleuse	Cultivée en jardins

<i>Iris pseudacorus</i>	iris faux-acore	Disponible en pépinière, observée depuis 1899
<i>Lysimachia nummularia</i>	lysimaque nummulaire	Disponible en pépinière, observée depuis 1854
<i>Lythrum salicaria</i>	salicaire commune	Observée depuis 1865 <a href="http://www.springerlink.com/doi/10.1007/s11094-006-0142-7">www.springerlink.com/doi/10.1007/s11094-006-0142-7</a> la-faune-de-la-salicaire-010
<i>Miscanthus sacchariflorus</i>	miscanthus commun	Disponible en pépinière
<i>Myriophyllum spicatum</i>	myriophylle en épi	
<i>Nymphoides peltata</i>	faux-nymphéa pelté	Disponible en pépinière
<i>Pastinaca sativa</i>	panais sauvage	Observée au Québec depuis le 17 <sup>e</sup> siècle, largement répandue
<i>Petasites japonicus</i>	pétasite du Japon	Disponible en pépinière
<i>Phalaris arundinacea</i>	alpiste roseau	Utilisé dans le passé dans plusieurs mélanges d'ensemencement par les ministères. Vendu en pépinière.
<i>Phragmites australis</i> subs. <i>australis</i>	roseau commun australis	
<i>Potamogeton crispus</i>	potamot crépu	
<i>Rhamnus cathartica</i>	nerprun cathartique	
<i>Rorippa amphibia</i>	rorippe amphibie	
<i>Rosa rugosa</i>	rosier rugueux	Disponible en pépinière, largement utilisé dans les aménagements paysagers
<i>Saponaria officinalis</i>	saponaire officinale	Cultivée en herboristerie, vendue en pépinière. Observée au Québec depuis 1871
<i>Trapa natans</i>	châtaigne d'eau	
<i>Vinca minor</i>	petite pervenche	Disponible en pépinière, Observée au Québec depuis 1883

L'initiateur, n'ayant pas eu de retour sur cette réponse, se demande si ça signifie que c'est recevable, acceptable, etc.

Merci,

**Jeanne Camirand, B.Sc. agronomie | Chargée de projets**  
 Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres  
 Ministère du Développement durable,  
 de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
 Édifice Marie-Guyart, 675 boul. René-Lévesque, 6<sup>e</sup> étage  
 Québec (Québec) G1R 5V7  
 418.521.3933 poste 7671  
[jeanne.camirand@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:jeanne.camirand@mddelcc.gouv.qc.ca)



DESTINATAIRE : Monsieur Denis Talbot, directeur par intérim  
Direction de l'évaluation environnementale des projets  
terrestres

DATE : Le 16 septembre 2014

OBJET : Poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV

V/Réf. : 3211-11-111

N/Réf. : DPQA 1445

---

Bonjour,

Suite à votre demande du 17 juillet dernier, vous trouverez ci-joint l'expertise technique de Monsieur Julien Hotton, ingénieur concernant l'objet mentionné en rubrique.

Prenez note que j'appuie la conclusion de M. Hotton.

Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées.

La directrice

France Delisle

p. j.

c. c. M. Julien Hotton, DPQA



## EXPERTISE TECHNIQUE

**DESTINATAIRE :** Madame France Delisle, directrice  
Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère

**EXPÉDITEUR :** Julien Hotton, ing. M.Sc.

**DATE :** Le 16 septembre 2014

**OBJET :** **Projet du poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV par  
Hydro-Québec – Demande d'avis de recevabilité portant  
sur le volet sonore de l'étude d'impact environnemental**

**V/Réf. : 3211-11-111**  
**N/Réf. : DPQA 1445**

---

### 1. Objet de la demande

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, M. Hervé Chatagnier, directeur à la Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres (DÉE) du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), dans sa demande du 4 mars 2014, sollicite la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère (DPQA) pour la préparation d'un avis de recevabilité environnementale relativement au volet sonore d'une étude d'impact portant sur le projet du poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV par Hydro-Québec. Un complément de l'étude d'impact a été reçu le 17 juillet 2014, ce qui permet de compléter la demande.

### 2. Description sommaire du projet

Le projet consiste en la construction d'un nouveau poste de transformation à 315-25 kV à Baie-Saint-Paul, incluant un chemin d'accès d'environ 250 m, ainsi qu'une ligne d'environ 400 m de longueur pour le raccorder au réseau existant. Le nouveau poste comprendrait deux transformateurs de puissances et deux inductances de mise à la terre ainsi que trois disjoncteurs à 315 kV isolés au gaz SF<sub>6</sub>. Les travaux seraient réalisés sur environ 14 mois, de septembre 2015 à novembre 2016, pour une mise en service prévue le 1<sup>er</sup> novembre 2016.

...2

Seule la construction du poste est assujettie à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

Une fois que le nouveau poste sera en exploitation, le promoteur prévoit le démantèlement des postes actuels à 69-25 kV de Baie-Saint-Paul et de Saint-Hilarion, ainsi que de près de 70km de ligne de transport.

### **3. Directive ministérielle**

La directive [1]<sup>1</sup> indique à l'initiateur du projet la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact sur l'environnement qu'il doit réaliser. Les exigences formulées dans cette Directive à l'égard du climat sonore concernent les aspects suivants :

- Le climat sonore actuel;
- La modification du climat sonore de la zone d'étude;
- Les nuisances causées par le bruit pendant la période de construction et les inconvénients reliés à la circulation routière durant les travaux;
- Les mesures d'atténuation sonore;
- Le programme de surveillance environnementale;
- Le programme de suivi environnemental.

L'analyse de la recevabilité porte sur la qualité de l'étude d'impact et non sur le projet et ses impacts. Pour l'essentiel, il s'agit d'indiquer si tous les éléments requis relativement au volet sonore de l'étude d'impact ont été traités (aspect quantitatif) et s'ils l'ont été de façon satisfaisante et valable (aspect qualitatif).

### **4. Examen de la recevabilité du volet sonore de l'étude d'impact sur l'environnement**

Les renseignements présentés dans le rapport d'étude d'impact [2] et [3] permettent de constater que l'ensemble des éléments requis relativement au volet sonore de l'étude d'impact ont été fournis et traités de façon satisfaisante.

---

<sup>1</sup> Dans le présent document, les références sont indiquées entre crochets [ ] et sont listées à la section « Référence » à la fin du document.

## 5. Conclusion

Le volet sonore de l'étude d'impact du projet du poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV par Hydro-Québec est recevable.



Julien Hotten, ing., M.Sc.

JH/cr

### Références

- [1] « Directive pour le poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV par Hydro-Québec », mai 2012, MDDEP - Direction des évaluations environnementales.
- [2] « Poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV - Étude d'impact sur l'environnement », février 2014, Hydro-Québec TransÉnergie.
- [3] « Poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement et annexes », juin 2014, Hydro-Québec TransÉnergie.

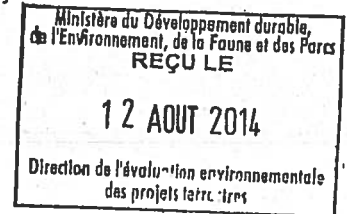


DESTINATAIRE : Monsieur Denis Talbot, directeur par intérim  
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

DATE : Le 7 août 2014

OBJET : Poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV  
Analyse de la recevabilité de l'étude d'impact

N/Réf. : 3211-11-111



Comme demandé en date du 17 juillet 2014, veuillez trouver ci-joint les commentaires de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, bureau de la Capitale-Nationale, relativement au projet cité en rubrique.

Pour toute information additionnelle, je vous invite à communiquer avec M. Dominic Bourget au 418-644-8844, poste 320.

Le directeur régional adjoint  
de l'analyse et de l'expertise  
de la Capitale-Nationale,

*Marie-Françoise*  
pour Daniel Veillette

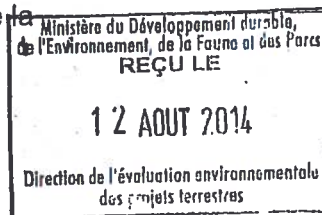
DV/sa

p. j.

DESTINATAIRE : Monsieur Daniel Veillette  
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la  
Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

DATE : Le 7 août 2014

OBJET : **Poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV**  
**Analyse de la recevabilité de l'étude d'impact**



N/Réf. : 3211-11-111

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction des évaluations environnementales des projets terrestres du MDDELCC a demandé à notre direction régionale d'analyser, selon notre champ de compétence, si les réponses aux questions et commentaires qu'elle a adressées à l'initiateur relativement à son projet ont été traitées de façon satisfaisante et valable.

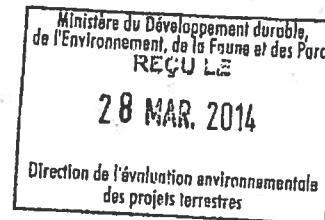
J'ai pris connaissance des documents qui m'ont été transférés et je n'ai pas de commentaires.

DB/sa

*Dominic Bourget*

Dominic Bourget, biol., M.Sc.  
Service de l'analyse et de l'expertise de  
la Capitale-Nationale

Québec, le 21 mars 2014



Monsieur Hervé Chatagnier  
Directeur  
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres  
Ministère du Développement durable, de  
l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage, boîte 83  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

N/D : 8686                      Corr. : 111901  
V/D : 3211-11-111

**Objet : Poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV**

Monsieur le Directeur,

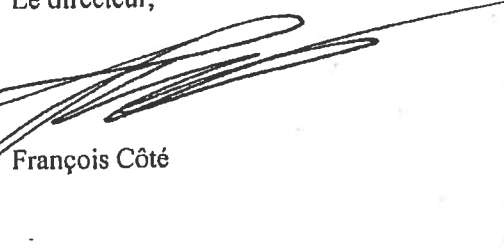
Nous donnons suite à votre lettre du 4 mars dernier concernant le projet ci-dessus mentionné.

Nous vous informons que Tourisme Québec juge recevable l'étude d'impact concernant le projet du Poste de Baie-Saint-Paul à 315-25 kV. En effet, les documents soumis à notre attention couvrent de manière satisfaisante l'analyse des impacts du projet sur les paysages et les activités récréotouristiques et proposent des mesures d'atténuation, le cas échéant.

Si toutefois vous désirez obtenir des renseignements complémentaires, veuillez communiquer avec madame Francine Lacroix, conseillère en développement touristique pour la région de Charlevoix, à la Direction du partenariat et des programmes d'aide financière en tourisme, qui peut être jointe au 418 643-5959, poste 3422.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,



François Côté